

# SOMMAIRE

Introduction

## Partie I : Les concepts globaux sur l'impôt

### CHAP I : GENERALITE SUR L'IMPOT

SECTION 1 : DEFINITION

SECTION 2 : LES DIFFERENTS PRINCIPES DE L'IMPOT

SECTION 3 : LES CLASSIFICATIONS DE L'IMPOT

SECTION 4 : EVALUATION DES MATIERES IMPOSABLES

### CHAP II : LES RAISONS D'ETRE DE L'IMPOT

SECTION 1 : LA PLACE DE L'IMPOT DANS LE BUDGET

SECTION 2 : LES DIFFERENTES FONCTIONS DE L'IMPOT

## PARTIE II : LES ENJEUX DE L'IMPOT

### CHAP III : LES EFFETS ECONOMIQUES DE L'IMPOT

SECTION 1 : LES EFFETS MICROECONOMIQUES

SECTION 2 : LES EFFETS MACROECONOMIQUES DE L'IMPOT

### CHAP IV : LES PROBLEMES D'OPTIMISATION DE L'IMPOT

SECTION 1 : LES BARRIERES TECHN

SECTION 2 : LES BARRIERES PSYCHOLOGIQUES

SECTION 3 : LES AUTRES BARRIERES A L'OPTIMISATION DES RENDEMENTS FISCAUX

## PARTIE III : ANALYSE SUR LE CHOIX ET SUR LA POLITIQUE D'OPTIMISATION DE L'IMPOT

### CHAP V : CALCUL DES IMPOTS

SECTION1 : L'IMPOT PROGRESSIF

SECTION 2 : IMPOT REGRESSIF

SECTION 3 : LES ARGUMENTS EN FAVEURS DE CES DEUX TYPES DE CALCUL

CHAP VI : LES PROBLEMES D'OPTIMISATION DE L'IMPOT

SECTION 1 : LES BARRIERES TECHNIQUES

CHAP VII : CONFRONTATION DU SYSTEME FISCAL MALGACHE AVEC LE BON SYSTEME

SECTION 1 : CONSTAT SUR LE SYSTEME MALGACHE

SECTION 1 : LES SUGGESTIONS SUR LA POLITIQUE A ADOPTER

Conclusion

*Rapport-gratuit.com*   
LE NUMERO 1 MONDIAL DU MÉMOIRES

## LISTE DES ACRONYMES

**DAP:** Disponibilité A Payer

**DGI :** Direction Générale des Impôts

**IBS :** Impôt sur le Bénéfice des Sociétés

**INSTAT :** Institut National de la Statistique

**IR:** Impôt sur le Revenu

**IRBG:** Impôt sur le Revenu, Bénéfice et Gain

**IRNS :** Impôt sur le Revenu Non Salarié

**IRPP :** Impôt sur le Revenu des Personnes Physiques

**IRSA :** Impôt sur le Revenu Salarié et Assimilé

**LOLF :** Lois Organiques sur la Loi des Finances

**OCDE :** Organisation et Coopération pour le Développement Economique

**PIB:** Produit Intérieur Brut

**R :** Revenu

**R&D :** Recherche Et Développement

**SA :** Société Anonyme

**SAE :** Sacrifice Absolu Egal

**SARL :** Société à Responsabilité Limité

**SARLU :** Société à Responsabilité Limitée Unipersonnelle

**SME :** Sacrifice Marginal Egal

**SPE :** Sacrifice Proportionnel Egal

**T :** Taxe

**TMS :** Taux Marginal de Substitution

**TMT :** Taux Marginal de Transformation

**TVA :** Taxe sur la Valeur Ajoutée

**UPI:** Unité de Production Informelle

## INTRODUCTION

Au cours de l'évolution de la Pensée Economique, on a vu plusieurs interprétations des rôles de l'Etat.

Les classiques prônaient la liberté et s'opposaient à toutes interventions de l'Etat sur le mécanisme du marché. Son intervention se réduit à des fonctions régaliennes, notamment la justice, la défense et la souveraineté.

Mais à partir du XXème siècle, on remarquait l'émergence du phénomène de Globalisation par laquelle une augmentation des volumes des échanges se fait sentir. Par cette Mondialisation, le besoin de l'intervention de l'Etat était devenu incontournable, surtout pour des raisons économiques.

Le marché traditionnel des Classiques n'était plus aussi régulateur qu'on le pensait car il présente de nombreuses défaillances. Les concepts de « La main invisible d'Adam Smith » et « Le marché qui ne connaît pas de problèmes de débouché de J.B SAY » furent dépassés par le contexte du marché de notre époque. De nos jours, on parle de la détermination de l'offre par la demande, en d'autres termes produire ce qu'on peut vendre. De ce fait, le marché de concurrence pur et parfait n'existe pas et l'Etat devrait donc régulariser le marché et gérer ces imperfections.

D'après MUSGRAVE, l'Etat assume trois fonctions: la fonction d'allocation, la fonction de redistribution et la fonction de stabilisation. Pour mener à bien ses responsabilités, c'est-à-dire assurer le bien-être de la population, ce dernier doit disposer de ressources suffisantes, d'où la nécessité du budget et de la fiscalité.

Il est à noter que le gouvernement possède deux types de sources de financement : le financement interne et le financement externe. Le présent devoir analysera en particulier le premier type de financement, plus précisément l'impôt.

Cependant, comme disait Ricardo : « Les dépenses publiques ne devraient non seulement concerner le secteur public mais aussi être à la charge des contribuables. » Cela signifie que le secteur public doit veiller à la bonne gestion de ses dépenses pour mieux atteindre ses objectifs, ce qui serait impossible si les ressources s'avèrent insuffisantes.

Ce qui m'a amené à choisir ce thème est ces questions intrigantes que je me suis posées : « mais qu'est-ce-qui cloche dans le système fiscal malgache pour que nous restions condamnés à tendre la main vers l'étranger ?, est-ce-que nous n'avons pas réellement les moyens ou bien nous ne savons quoi faire ? »

C'est ces questions qui m'ont amené à poser cette problématique: comment déterminer le cadre de l'efficience et de l'efficacité de l'impôt selon un objectif fixé par le pouvoir public ?

Pour mieux cerner ce problème et pouvoir y répondre, la première partie du devoir sera consacrée à des concepts globaux sur l'impôt. Elle expliquera la place que tient l'impôt dans la ressource interne d'un pays. Par la suite, on va essayer d'exposer les enjeux de l'impôt dans lesquels on analysera les effets de l'impôt sur la vie économique. Et enfin, la dernière partie nous permettra de faire des suggestions sur le choix et sur la politique à prendre concernant l'optimisation de l'impôt.

**PARTIE I :**  
**LES CONCEPTS GLOBAUX SUR L'IMPOT**

## CHAP I : GENERALITES SUR L'IMPÖT

### Section I : Définitions

« L'impôt est une prestation pécuniaire requise des membres de la communauté (personne physique ou morale) et perçu par voie d'autorité, à titre définitif et sans contrepartie en vue de la couverture des charges publiques. »<sup>1</sup>

En effet, comme il a été déjà dit, la dépense publique ne doit pas concerner seul l'Etat et l'impôt doit être déterminé indépendamment de cette dépense. Il doit être établi selon la capacité contributive de chaque agent. Cela signifie que les charges publiques devraient être réparties entre les contribuables car dans tous institutions et systèmes, tel que l'Etat, les membres doivent veiller au bon fonctionnement et à la pérennité de ces derniers.

De plus, un facteur mobilisateur est nécessaire à la source de chaque action ou chaque initiative. De ce fait, le secteur public doit assurer la stabilisation macroéconomique, l'allocation des ressources et la redistribution des richesses. Toutes ces fonctions sont interdépendantes et nécessitent du financement.

Les prélèvements sont effectués soit sur la consommation et la vente des biens et services soit sur les facteurs de productions ; et ils s'opèrent sur le long du circuit économique. Il est à remarquer que l'impôt constitue une partie des ressources du pouvoir public issue de sa participation à l'économie du marché et dans laquelle l'Etat est soit un partenaire soit un souverain.

---

<sup>1</sup> François Deruel, *Budget et pouvoir financier*, 2ème édition 1993

## **Section II : LES DIFFERENTS PRINCIPES DE L'IMPÔT**

### **1- Le principe de capacité contributive**

Le principe de capacité contributive consiste à repartir l'impôt entre les contribuables lorsqu'il n'y a pas possibilité d'établir une relation directe, explicite et causale entre le montant et les avantages qu'on peut tirer de l'usage d'un bien collectif. Cela suppose que tout ce qui est fiscal doit être pris indépendamment de la dépense publique.

Par le critère même d'un bien collectif, on ne peut individualiser les coûts. Ainsi chaque contribuable est tenu de contribuer à hauteur de sa capacité contributive mais non par rapport à la consommation du bien en question. La capacité contributive signifie donc une égalité de traitement fiscal en termes d'utilité et non en valeur monétaire. Le prélèvement conduit par conséquent à un sacrifice. Le but est d'égaliser les sacrifices exigés de chaque contribuable .Ceci suppose une répartition équitable des charges.

On distingue deux types d'équité :

#### **- Equité horizontale :**

Il y a équité horizontale quand les contribuables doivent payer le même impôt quelques soient leurs préférences. Il faut remarquer qu'un même niveau de revenu ne suppose pas toujours une même capacité contributive.

#### **- Equité verticale :**

Dans ce cas, les contribuables ont des capacités différentes. Les impôts qu'ils payent se diffèrent donc. Cependant, cette différenciation ne devrait pas être arbitraire. Le problème réside sur l'inexistence d'un instrument pouvant déterminer le degré de l'inégalité .On ne peut donc se baser que sur le jugement de valeur.

#### **a) Les mesures de la capacité contributive**

Les instruments utilisés sont pour la plupart du temps : le revenu, la richesse et la consommation. Mais à côté des deux types d'équité, MUSGRAVE R.A a proposé trois types de concepts d'équité :

#### **- Le Sacrifice Absolu Egal (SAE) :**

Quelque soit le niveau du revenu  $R$  avant impôt et soit  $U(R)$  l'utilité correspondante, chaque contribuable doit abandonner par l'impôt une quantité d'utilité totale égale à  $[-\Delta U(T)]$  qui devrait être la même pour tous les individus.

#### **- Le Sacrifice Proportionnel Egal (SPE) :**

Le sacrifice doit être sur un niveau où le rapport de l'utilité perdue par l'impôt et l'utilité initiale de chaque individu soit le même.

- *Le Sacrifice Marginal Egal (SME) :*

Ce dernier type d'équité suppose que l'utilité marginale du revenu, après imposition, doit être égale pour les deux individus.

Si l'on applique ces définitions précitées à deux agents économiques A et B, on aurait :

- SAE :  $[-\Delta UT(T)_a] = [-\Delta UT(T)_b]$
- SPE :  $[-\Delta UT(T) / UT(R)]_a = [-\Delta UT(T) / UT(R)]_b$
- SME :  $\{\delta [UT(R)-\Delta UT(R)] / \delta UT(R)\}_a = UM(R-T)_a = UM(R-T)_b$

b) Hypothèses du modèle

- La mesure de la capacité contributive est l'utile  $UT(R)$  en cardinal
- Les individus ont des goûts identiques
- L'utilité marginale du revenu est décroissante
- Le montant et la distribution du revenu sont fixés avant impôt
- Le rendement fiscal est constant

2- Le principe d'équivalence

Dans ce contexte, il faut considérer simultanément l'utilisation et la ressource du revenu. Il est donc important de souligner qu'il existe une relation étroite entre les dépenses et les sources de financement. Le principe de l'équivalence constitue le fondement des théories des échanges volontaires. La détermination des dépenses publiques et de la répartition des charges fiscales est considérée comme étant un échange entre consommateur et Etat. Plus concrètement, « je paie un prix fiscal en rapport avec l'utilisation de ce service ». On peut le comparer à une redevance d'utilisation et son mode d'allocation est similaire au marché car les prix y sont fixes et les consommateurs s'y adaptent. Similairement, la quantité de bien est unique (c'est la caractéristique d'un bien collectif) et le prix s'ajuste. Ici le prix équivaut à l'impôt.

Ainsi chacun paie un prix fiscal par rapport aux évaluations marginales de prestations publiques dont il a bénéficiées ;

Tous ceux-là sont valables sous certaines conditions :

- Fonction de demande de chaque contribuable connue
- Possibilité d'identifier le bénéficiaire
- Possibilité d'exclusion

- Indivisibilité modérée de l'offre
- Effet externe modéré

Il est donc clair que si l'on veut satisfaire le principe d'équivalence, on doit établir des règles qui interdisent les non-payeurs à consommer le bien ou le service. Il est alors nécessaire de déterminer la part divisible et individualisable d'un service dans la part d'externalité, de manière à répartir les coûts en proportion.

Dans cette optique on peut parler de « citoyen payeur » et de dégradation de bien public

### 3- Le principe de neutralité

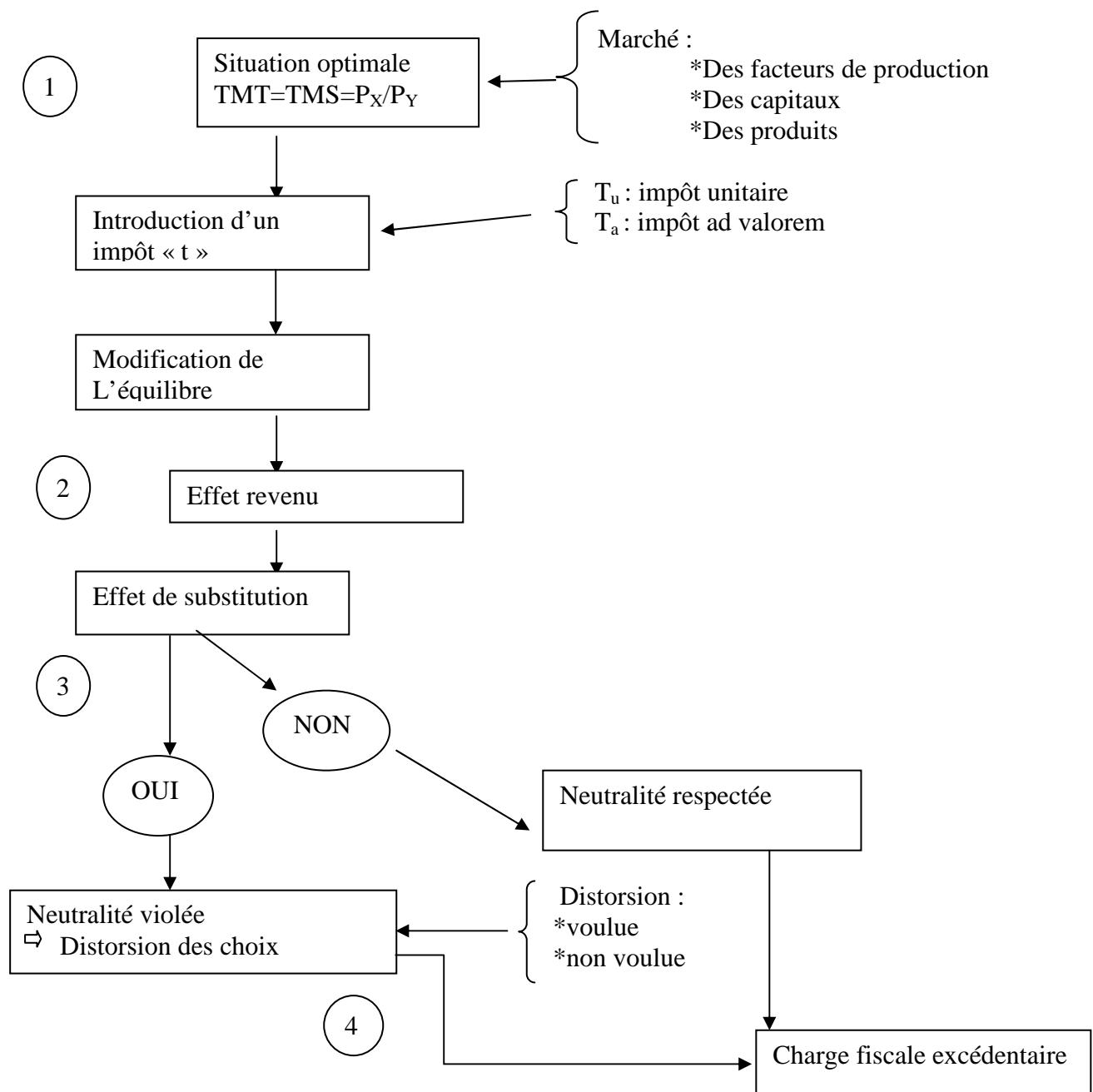
Nous allons prendre l'analyse d'A. SMITH pour mieux appréhender ce principe. Il a affirmé que : « La puissance d'un Etat réside dans sa capacité d'accroître sa richesse et une imposition qui freinera ce mouvement positif ne serait pas souhaitable<sup>2</sup>. »

Le graphe ci-après apportera une meilleure explication de cette théorie:

---

<sup>2</sup> « *Introduction au finance publique* »

Schéma 1 : Principe de neutralité d'Adam SMITH



1 La position optimale est définie par les conditions de l'optimum de PARETO. Cet équilibre se traduit par l'égalité entre le taux marginal de substitution et le taux marginal de transformation et ce dans les trois marchés : celui des capitaux, des produits et des facteurs de production.

Le TMS est la quantité supplémentaire qu'un agent accepte d'acquérir contre une unité d'un autre bien quand les prix relatifs varient.

Le TMT est la quantité supplémentaire qu'un agent peut produire en sacrifiant une unité d'un autre bien.

2 L'effet d'une présence d'un impôt signifie automatiquement une perte de revenu pour un agent économique. De ce fait, il existe « un effet revenu » et comme le graphe l'indique : seuls les impôts produisant cet effet peuvent être classés comme étant neutres par rapport à l'allocation des ressources. Cependant, ils engendrent des charges fiscales excédentaires.

3 Il est habituel de constater que le critère de neutralité de l'impôt permet l'affectation optimale des ressources. La neutralité est donc un critère essentiel qu'un impôt devrait satisfaire. Cependant, la non-neutralité serait souhaitable quand on veut intégrer les notions d'effet externe dans le but de corriger l'allocation des ressources.

Ainsi pour être neutre, un impôt ne doit pas modifier l'équilibre sur les trois marchés. Une violation de ces conditions survient quand l'impôt entraîne un « effet de substitution ».

4 Qu'un impôt soit neutre ou qu'il engendre des distorsions, l'effet est le même sur l'économie car il représente toujours une charge due au choix qu'il occasionne sur l'économie hors budget de l'Etat.

### **Section III : LES CLASSIFICATIONS DE L'IMPÔT**

Au cours de l'évolution de la finance publique, on a remarqué deux manières de classifier l'impôt. La première est la classification juridique et la seconde la classification économique.

#### **1- La classification juridique**

Ce type de catégorisation répertorie l'impôt comme étant direct ou indirect.

##### **a) Impôts directs :**

Les impôts directs consistent à un prélèvement obligatoire sur les contribuables. Mais il faut remarquer que ces charges sont supportées intégralement par les personnes désignées. Ce sont donc des impôts nominatifs, il n'y a pas moyen de les répercuter sur un autre agent. Les impôts directs touchent les matières imposables à caractère permanentes et stables. Ils atteignent souvent le verbe « être ou avoir » (JEZE)

. Ces mêmes personnes les versent directement auprès des administrations compétentes. Ce type d'impôt est perçu par l'administration de la contribution directe et son contentieux relevait de la juridiction administrative.

##### **b) Impôts indirects :**

Les impôts indirects, contrairement aux impôts directs, sont des prélèvements obligatoires sur des personnes redevables. Ces derniers ne supporteraient pas forcément cette charge. Ils ont la possibilité de les répercuter sur ses clients.

L'impôt indirect est perçu par l'administration du service de la contribution indirecte et son contentieux relevait de la juridiction judiciaire. Cet impôt touche la matière imposable de manière intermittente ou une seule fois (circulation des alcools). Ils atteignent le verbe « faire »<sup>3</sup>.

Le tableau ci-après compare les deux types d'impôts et montre leur valeur respective.

---

<sup>3</sup> Source : François Deruel : *Budget et pouvoir financier*, 2<sup>ème</sup> édition, 1993

Tableau 1 : Comparaison entre impôt direct et indirect

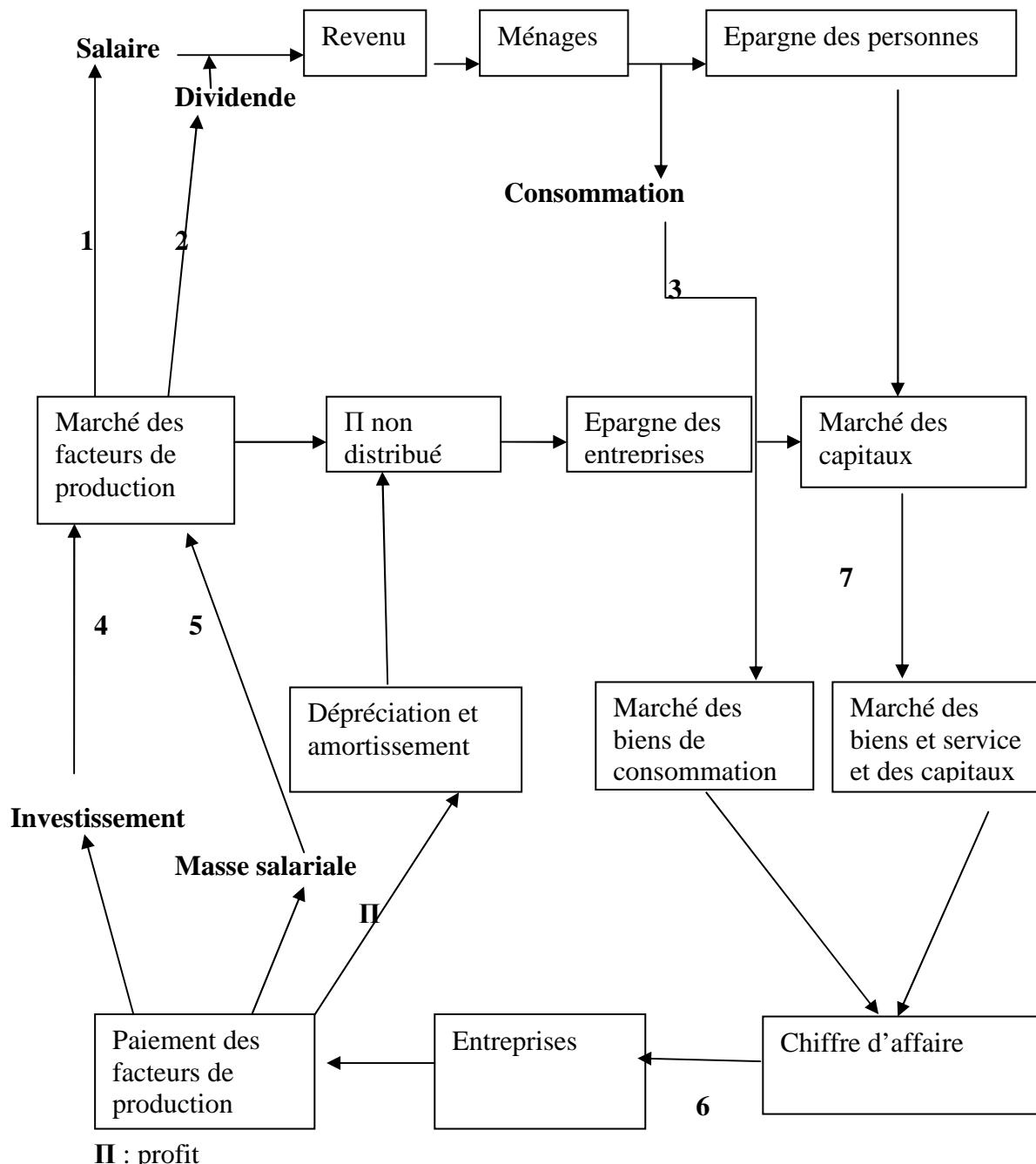
	<b>Avantages</b>	<b>Inconvénients</b>
<b>Impôt direct</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- rendement plus stable</li> <li>- meilleure élasticité légale (taux recette)</li> <li>- Recouvrement plus aisé</li> <li>- susceptible d'une plus grande justice (discrimination en termes de faculté contributive)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- faible élasticité économique (enregistrement en retard)</li> <li>- vivement ressentie (prélèvement à la source attenue le trait)</li> <li>- recouvrement différé (peut être évité par des versements anticipés)</li> </ul>
<b>Impôt indirect</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- très toléré</li> <li>- grande productivité</li> <li>- grande élasticité légale et économique (surtout en période d'inflation)</li> <li>- recouvrement immédiat</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- peu discriminant, moins juste</li> <li>- recouvrement coûteux (nombreux contrôles)</li> <li>- dépendant de l'économie (gênant en temps de crise)</li> </ul>

Cette classification juridique était très utilisée avant 1914. Aujourd’hui, tout a changé car il y a eu un grand changement dans les structures fiscales. En effet, les administrations de perception se sont fusionnées pour former la D.G.I (Direction Générale des impôts). D’où le recours à la classification économique. Toutefois, la classification juridique demeure dans le vocabulaire législatif et administratif mais recouvre en réalité la classification économique

## 2- La classification économique

Comme son nom l’indique, on ne raisonne plus en termes « qui paie l’impôt » ou « sur quelle matière elle touche » mais plutôt sur les points qui constituent le circuit économique.

a) La place des impôts dans le circuit économique (schéma 2)



**II** : profit

**1** : Impôt sur les salaires

**5** : Impôt sur le profit

**2** : impôt sur les dividendes

**6** : Impôt sur le chiffre d'affaire

**3** : impôt sur les consommations

**7** : Impôt sur le capital

**4** : cotisation sociale

D'après ce graphe, l'impôt peut être prélevé sur n'importe quel point du circuit économique, mais même cela ne suffit pas pour pouvoir classifier tous les types d'impôts.

Nous allons donc voir par la suite d'autres classifications plus généralisées de l'impôt.

b) Classification selon l'OCDE

C'est une classification numérique de l'impôt et illustre celle des pays développés.

Tableau 2 : Classification de l'impôt selon l'OCDE

<b>1000</b>	<b>Impôt sur le revenu, bénéfice et gain en capitaux</b>
<b>1100</b>	des personnes physiques (différentes des sociétés, revenu indirect)
<b>1110</b>	impôt sur le revenu, bénéfice (bénéfice individuel avant impôt)
<b>1120</b>	impôt sur le gain en capital (SA, SARL, SARLU)
<b>1200</b>	impôt sur le revenu, bénéfice et gain des sociétés
<b>1210</b>	impôt sur le revenu, bénéfice
<b>1220</b>	impôt sur le gain en capital
<b>2000</b>	<b>Cotisation de sécurité sociale</b>
<b>2100</b>	à la charge des salarier
<b>2200</b>	à la charge des employeurs
<b>3000</b>	<b>Impôt sur le salaire et la main d'œuvre</b>
<b>4000</b>	<b>Impôt sur le patrimoine</b>
<b>4100</b>	impôt périodique sur la propriété immobilière
<b>4200</b>	impôt sur la mutation
<b>4300</b>	impôt sur la dotation
<b>5000</b>	<b>Impôt sur les biens et services</b>
<b>5100</b>	impôt sur la production, la vente, la location
<b>5110</b>	impôts généraux
<b>5111</b>	TVA
<b>6000</b>	<b>Autres impôts</b>

Ce tableau représente les différentes classifications de l'impôt selon l'OCDE et ces chiffres sont des codes qui permettent de mieux les enregistrer les impôts.

Pour le cas de Madagascar, les grandes lignes sont édictées par la DGI.

c) Classification selon la DGI

Ce sont :

- Impôt sur le revenu, le bénéfice et le gain en capital, respectivement IRNS, IRSA et IBS
- Impôt sur la propriété
- Impôt foncier
- Impôt sur le véhicule
- Droit d'enregistrement
- Impôt sur les biens et services
- TVA
- Droit d'accise
- Taxe d'assurance
- Droit de timbre

## **Section IV : EVALUATION DES MATIERES IMPOSABLES**

Le système possède trois méthodes d'évaluation : l'évaluation directe, le système indiciaire et le système forfaitaire.

### **1- L'évaluation directe**

Cette méthode repose sur la précision de la loi. En effet, l'administration se borne sur les éléments définis par la loi. Ainsi elle se limite à constater l'apparition de ces éléments et jouent à titre de sanction en cas d'absence de déclaration ou de fausse déclaration.

### **2- La méthode indiciaire**

L'administration se réfère sur les signes extérieurs, sur les indices apparents qui indiquent avec une probabilité les ressources. Facilement contrôlables, ces indices mettent les particuliers à l'abri de toute inquisition, mais conduisent à des approximations grossières et ne peuvent être appliquées à certaines matières imposables (capitaux mobiliers). L'évaluation indiciaire ne joue que subsidiairement : pour les personnes dont le train de vie semble incompatible avec le revenu déclaré.

### **3- La méthode forfaitaire**

Sans estimation préalable, la matière imposable est évaluée par forfait légal ou conventionnel.

#### **a) Forfait légal**

La loi détermine par présomption les revenus et prévoit le barème applicable ; des dispositions tendent à une précision (ex : le forfait agricole, la déduction forfaitaire pour les frais professionnels des salariés).

#### **b) Forfait conventionnel**

Prévu également par la loi, cette méthode permet au contribuable de négocier avec les administrations ; il n'y a pas de contrat préalable mais seulement une entente à partir des exercices antérieurs (en cas de désaccord, une procédure d'arbitrage est admise : commission paritaire). Facile à recouvrer et à liquider, ce forfait, après accord, exonère les contribuables des contrôles tracassiers. Mais il n'aboutit qu'à une évaluation inférieure de la réalité. On peut ainsi affirmer que l'interdiction d'une évolution en cas de hausse de prix implique sûrement des rigidités. Elle permet en fait de déguiser un dégrèvement en faveur de certaines catégories.

## CHAPITRE II : LES RAISONS D'ÊTRE DE L'IMPÔT

Pour bien connaître la nécessité de l'impôt, il est important de spécifier sa place dans le budget et aussi de signaler son rôle dans la vie économique.

### Section 1 : La place de l'impôt dans le budget

On sait tous que l'impôt est l'une des ressources financières publiques. Il permet à l'Etat de fonctionner. Mais il faut remarquer que la structure fiscale dans les pays développés diffère de celle des pays sous-développés. Pour mieux comprendre ce qui vient d'être dit, nous allons prendre un à un ces deux catégories de pays.

#### 1- La structure des recettes dans les pays développés

Ce tableau ci-dessous illustrera cette structure.

Tableau 3 : Structure des prélèvements obligatoires en 1997(en % des prélèvements)

	IR	IBS	Secu.social	ISCE	IP	IBS	Autres
France	14.8	4.5	41.6	2.3	5.5	27.2	4.1
Allemagne	23.2	4.7	41.6		2.8	27.7	
Belgique		38.7	31.8		2.8	26.6	
Danemark	53.3	4.6	3.1	0.4	3.3	32.7	0.2
Espagne	22.5	7.5	35.1		5.7	29.0	0.3
Italie	29.8	6.5	33.5	0.2	5.1	24.8	
Pays Bas	15.1	10.5	40.7		4.6	28.0	0.5
Roy-uni	25.8	11.2	17.0		10.8	35.2	
Suède	34.1	6.3	29.8	3.2	3.9	22.5	0.2
USA	37.7	9.5	24.7		11.0	17.2	
Japon	20.0	16.6	36.5		11.3	15.4	0.2
Ensemble OCDE	27.5	8.3	25.1	0.8	5.4	32.5	1.1

Source : *Ministère de l'économie et des finances*

A première vue, dans l'ensemble de l'OCDE, les impôts sur les biens et services tiennent la première place dans les recettes fiscales suivies par les impôts sur le revenu et ensuite les prélèvements en sécurité sociale.

Il faut remarquer que celle de l'OCDE est une valeur moyenne. En regardant bien, on trouve que la fiscalité des grands pays européens se base sur la solidarité ; en particulier la France et l'Allemagne où son poids est de 41.6%.

Dans cette même époque, la part des prélèvements obligatoires de la France par rapport au PIB est de 46.1% contre 53.3% pour la Suède qui désignait le niveau le plus élevé. Pour l'ensemble de l'union européenne, ce niveau était de 42.2% contre 28.5% pour les USA.

Bref, les impôts jouent un rôle très important dans les recettes car ils représentent plus de 35 à 45% du PIB permettant aux administrations de bien fonctionner.

Ce n'est pas étonnant de constater cette efficacité de prélèvement puisque leur système est suffisamment performant.

Après avoir vu la structure des recettes dans les pays développés, nous allons analyser celle des pays sous-développés.

## 2- La structure des recettes dans les pays en développement

Dans cette catégorie, on va prendre le cas Madagascar pour illustrer.

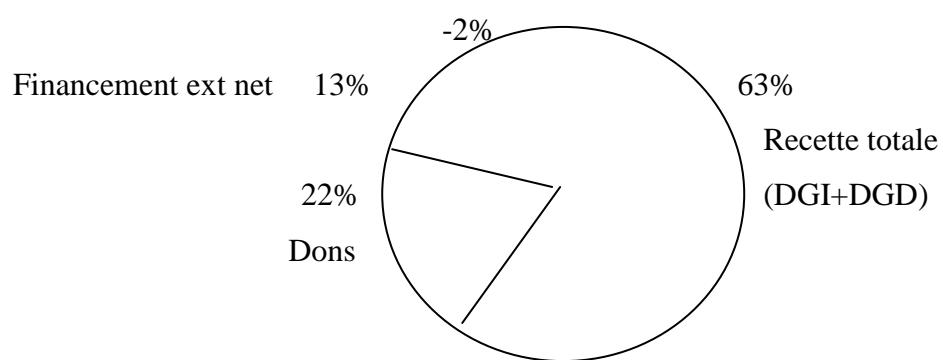
Tableau 4 : La structure des recettes fiscales à Madagascar en 2006-2007 (en %)

	2006	2007
Impôt sur le revenu, bénéfice et gain	25.67	22.59
Impôt sur les biens et services	23.73	24.75
Impôt sur la propriété	0.98	4.69
Douanes	48.83	47.24
Autres recettes fiscales	0.80	0.73

Source : SAEP/MBF, 2008

Nous pouvons tirer de ce tableau que l'administration publique malgache dépend essentiellement du droit de douane qui représente environ 48% des recettes, suivi par l'impôt sur les biens et services en 2007.

Le graphe suivant illustrera l'ensemble des recettes mis à la disposition de l'Etat malgache en 2009 :



D'après ce graphe les recettes fiscales sont les principales sources de financement de l'Etat. Soit environ 63% des recettes. Il est à remarquer que le budget de l'année 2009 s'élevait à 3686.1 milliards d'Ariary.

NB : c'était une prévision budgétaire. Cette dernière n'a pas été atteinte car on a intégré les financements extérieurs. Or il n'y avait pas de financement extérieur. Quoi qu'il en soit, les ressources fiscales sont les essences du secteur public.

On peut toujours connaître les poids des prélèvements par rapport au PIB. Voici un tableau comparatif de quelques pays africains :

Tableau 5 : Comparaison des poids des recettes fiscales sur le PIB

	2002	2003	2004	2005	2006
Madagascar	7.57	9.91	10.77	10.1	10.96
Kenya	19.00	19.7	21.20	21.20	20.60
Malawi	17.70	22.00	23.20	25.50	24.30
Niger	10.90	9.90	11.20	9.70	11.30

Comparativement aux pays développés, les poids des recettes fiscales sur le PIB restent faibles.

Plusieurs facteurs peuvent être à l'origine de ce rendement (la situation économique, la politique ou même sociale, les techniques de gestion) ; on les verra dans un autre chapitre.

Madagascar présente le plus faible rendement. Sa recette ne dépasse pas les 10% du PIB que très rarement. Nous pouvons donc en conclure que son système n'est pas efficace du point de vue rendement.

Toutefois, la place de l'impôt est aussi importante dans les pays avancés que dans les arriérés. Il permet non seulement à l'administration publique de fonctionner mais aussi de produire des biens et services publics.

Nous savons qu'un bien ou un service public présente deux caractéristiques essentielles : la non rivalité de consommation et la non exclusion. Seul l'Etat peut produire ces biens. Mais selon le principe de capacité contributive et la définition même de l'impôt, chacun doit contribuer à son financement.

Bref, sans impôt, il n'y a pas de production par le secteur public même s'il y a production, ce ne serait plus un bien collectif mais un bien privé car l'Etat doit restaurer ses ressources et donc il est obligé de vendre le produit. Le secteur public serait en concurrence avec le secteur privé. Dans ces conditions, l'objectif de l'Etat serait de faire des profits mais non plus d'assurer la protection de la population et la justice sociale.

C'est la définition même de l'Etat qui est remise en cause, ainsi que ses fonctions régaliennes. L'impôt incite donc à la stabilité et à l'ordre de l'administration publique, sans quoi les trois fonctions de l'Etat ne sont pas satisfaites (allocation des ressources, redistribution et de stabilisation).

Si telle est la place de l'impôt dans le budget et donc dans les fonctions que l'Etat assure, voyons à présent à quoi d'autres l'impôt peut-il être utilisé ?

## **Section 2 : Les différentes fonctions de l'impôt**

L'impôt peut être aussi utilisé :

- *Dans la couverture des charges publiques* : la définition de la finance publique : « science de couverture des dépenses » explique largement cette idée.
- *Comme instrument d'intervention* ; il peut être:

- ✓ Un instrument d'incitation
- ✓ Un instrument de désincitation
- ✓ Un instrument de protection

Cette dernière fonction repose sur la manipulation de la pression fiscale et donc de la flexibilité du système. Cette dernière est effectuée pour contrôler les effets externes.

- *Dans la définition d'un bien public et dans le cadre de sa production*, l'impôt permet de répartir équitablement les charges entre les contribuables. Cela s'établit par voie d'autorité.

- *Comme un élément déterminant de la croissance*. En effet, le secteur public doit suivre l'évolution du monde économique. Il doit, par conséquent, créer des infrastructures adéquates pour que la croissance ne soit pas entravée.

Actuellement, on observe une augmentation des dépenses publiques due généralement par le progrès réalisé ces dernières décennies. Parallèlement, les recettes fiscales doivent croître, ce qui oblige l'efficacité de l'impôt.

Parler de la fonction de l'impôt implique forcément les fonctions de la fiscalité. Ainsi les domaines relevant de la fiscalité relèvent donc de l'impôt car ce dernier est l'un des objets de la fiscalité. On peut ainsi conclure que l'impôt assure les mêmes fonctions que la fiscalité qui sont :

- ❖ La fonction d'allocation des ressources : elle permet :
  - Achat des facteurs de production.
  - Financement des dépenses publiques.
  - Exerce une certaine influence sur la croissance économique.
  - Instrument du développement en général

La fonction d'allocation concerne surtout la production des biens et services collectifs

- ❖ La fonction de redistribution :

De ce point de vue, la fiscalité est le premier instrument que l'Etat dispose, et lui permettant d'assurer la fonction rédistributive de revenu.

- ❖ La fonction de stabilisation macro économique :

La fiscalité permet de corriger les déséquilibres dans l'agrégat macro économique.

Connaître l'importance de l'impôt est une chose mais savoir les enjeux qui pèsent sur lui en est une autre. Pour cela, nous allons analyser les effets de l'impôt ainsi que les problèmes rencontrés, surtout le problème d'optimisation de rendement dans la dernière partie.

**PARTIE II :**  
**LES ENJEUX DE L'IMPOT**

## CHAPITRE III : LES EFFETS ECONOMIQUES DE L'IMPÔT

A près avoir vue la généralité sur l'impôt, nous allons nous intéresser plus à ses effets sur la vie économique plus précisément sur le bien-être des agents. Nous allons donc analyser sur deux points ces effets notre analyse sur ces effets : microéconomiquement et macroéconomiquement.

### Section 1 : Les effets microéconomiques

#### 1- Les effets sur le bien être

Quand on parle microéconomique, on pense directement aux consommateurs et aux producteurs en groupes ou pris individuellement.

##### Remarque :

- Les courbes d'offre peuvent être modifiées ou influencées par le coût de production, l'impôt, la technologie, l'organisation ou même la politique économique.
- Les courbes de demande sont influencées par le revenu, la préférence, la taille du marché ou de la population, la substituabilité du bien et le taxe.

Dans ces deux constats, nous pouvons voir que les impôts ont donc des impacts sur les décisions des agents économiques. Soulignons que la demande est fonction décroissante du prix contrairement à l'offre qui est une fonction croissante.

Par hypothèse, l'impôt touchant un bien, accroît les prix de ces derniers. Dans notre analyse nous allons raisonner en terme de bien être et donc en terme de surplus.

Tableau 6 : Illustration (en UM )

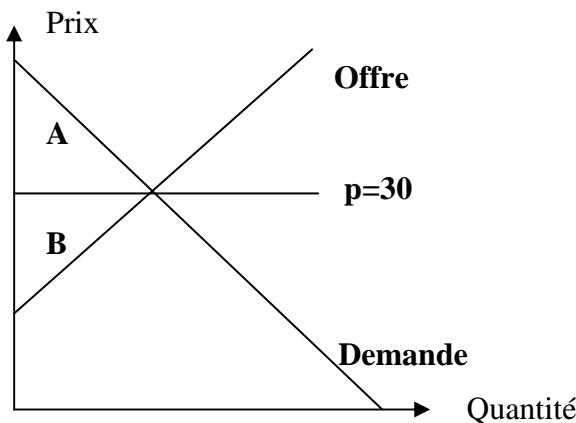
Prenons cinq producteurs et cinq consommateurs A, B, C, D et E.

Consommateurs	DAP	Prix payé	Surplus
A	59	30	29
B	45	30	15
C	35	30	5
D	25	30	---
E	10	30	---

Producteurs	Prix	Prix reçu	Surplus
A	5	30	25
B	15	30	15
C	25	30	5
D	35	30	---
E	45	30	---

En représentant ces données dans un même repère, on a le graphe suivant :

Graphe 1 : Surplus des consommateurs et producteurs en l'absence d'une imposition

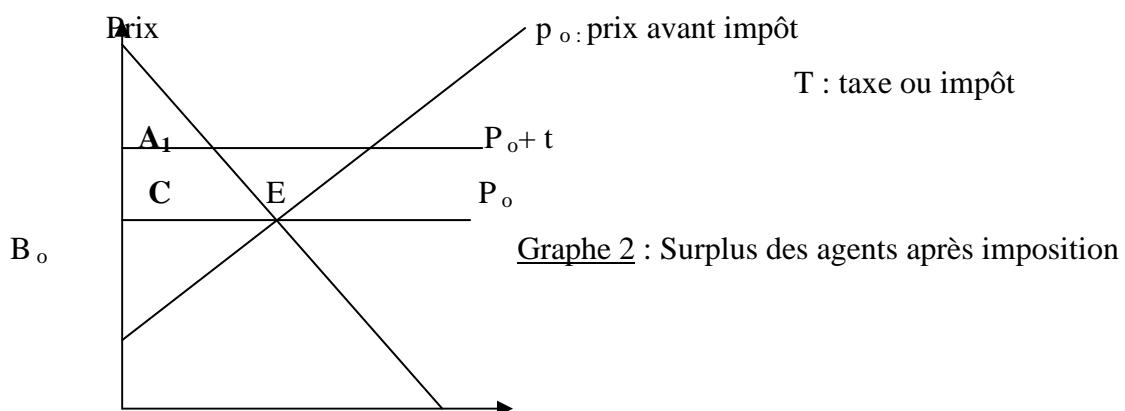


Puis que le prix est de 30, les consommateurs E et D ne peuvent pas s'approprier du bien, et du côté des producteurs, E et D ne peuvent vendre à ce prix car leur coût est supérieur à 30. Ces deux agents n'ont donc pas de surplus.

Au final, les consommateurs présentent un surplus de 49 contre 45 pour les producteurs. Il faut ici souligner que l'impôt n'est pas encore introduit.

Voyons maintenant lorsqu'on introduit une taxe.

Sous l'hypothèse que l'introduction d'une taxe modifie les comportements des agents, on a les effets suivants :



A première vue, l'introduction d'une taxe augmente le prix et en même temps accroît le surplus du producteur contrairement au surplus du consommateur qui décroît :

- Surplus de producteur :  $B_o + C$
  - Surplus de consommateur :  $A_1 = A_o - C$

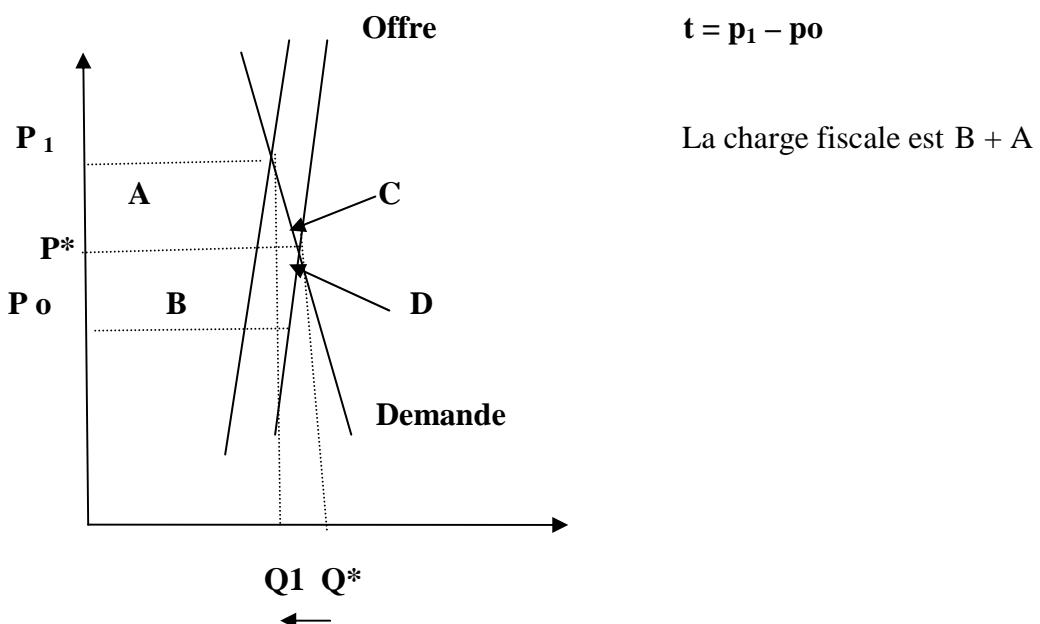
Avec un peu plus d'analyse, on sait que ce n'est pas le cas dans la réalité car les surplus des deux catégories se trouvent diminués. Car ces surplus sont accaparés par l'Etat. En plus, on remarque une distorsion ou une perte sèche touchant les deux classes.

Pour avoir une analyse exacte, notre étude va se faire en parallèle avec une analyse de l'élasticité de l'offre et de la demande. On peut dénombrer 6 cas selon le degré d'élasticité.

a) Offre et demande sont également inélastiques

Il faut faire une nuance entre inélasticité et inélasticité parfaite. Les courbes d'offre et de la demande ont la même pente et par hypothèse, elles sont presque verticales

### Graphe 3 :



Sur ce graphe, on peut faire plusieurs constats :

- une diminution du surplus de consommateur =  $A+C$
  - une baisse du surplus de producteur =  $B+D$
  - $C+D$  : sont des pertes sèches supportées respectivement par le consommateur et le producteur
  - La hauteur de la charge fiscale s'élève à  $A+B$

- La taxe équivaut à  $t = p_1 - p_0$
- La quantité produite ou demandée ne varie que très peu.
- Les deux courbes ont la même pente donc les charges et les pertes sèches sont réparties identiquement entre les deux agents.

- Si toutes les pertes de bien-être sont transférées à l'Etat, il n'y aura pas de perte en réalité car l'Etat va restituer ce bien-être par des biens et services. Mais ici, ce n'est pas le cas.

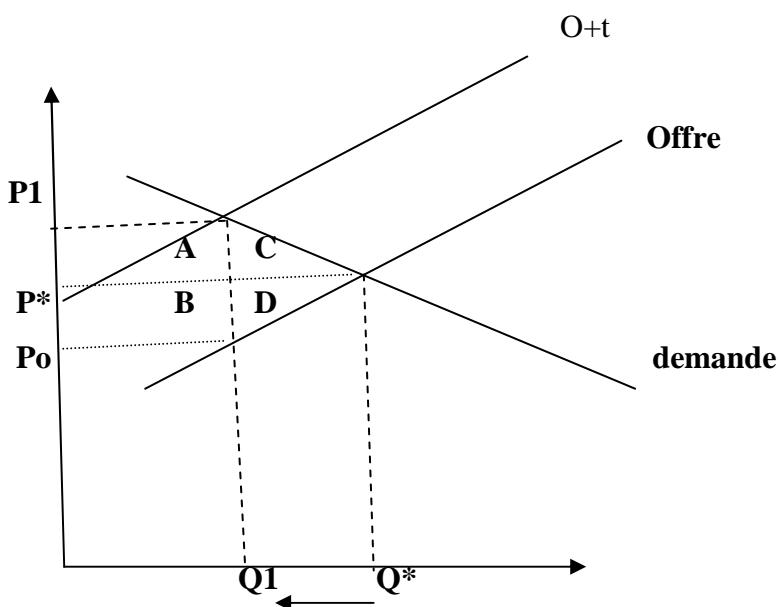
Cela signifie que les consommateurs achètent non seulement à un prix élevé mais en plus à une quantité moindre. Réciproquement, D signifie que les producteurs vendent à un prix élevé mais en quantité moindre. Il y a un manque à gagner dû à la baisse de la production.

En somme, dans une situation d'égalité entre les pentes de l'offre et de la demande, les charges sont réparties équitablement de même que les pertes sèches. Cependant, ces dernières sont faibles dues à l'inélasticité de l'offre et de la demande.

b) L'offre et la demande sont également élastiques

Les courbes d'offre et de la demande sont moins pentues. De même manière que dans le premier cas il faut faire une nuance (n'est pas parfaitement élastique).

Graphe 4 : Offre et demande élastiques



Notre observation ne va pas s'éloigner du cas précédent.

On constate comme dans le graphe 3 :

- Une diminution des surplus autant du côté des producteurs que des consommateurs respectivement de  $B+D$  et  $A+C$

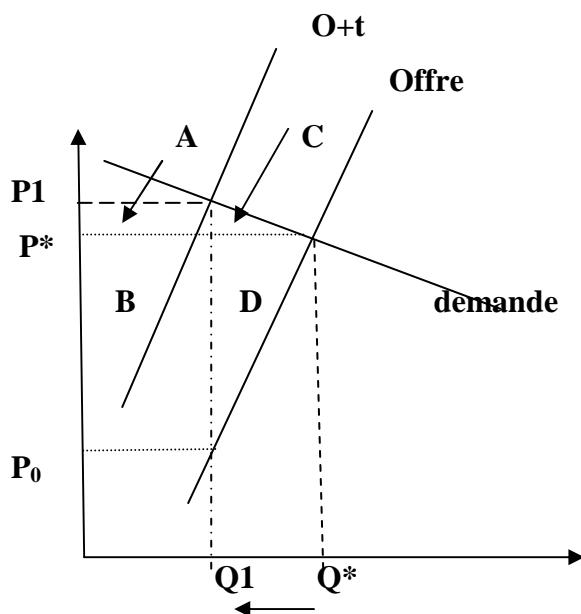
- Le dommage et les charges sont également répartis car d'après l'hypothèse, les deux courbes ont la même pente.

- Toutes les données et les résultats sont les mêmes que précédemment. La différence réside dans leur importance. En effet, les pertes sèches dans le cas où les offres et les demandes sont inélastiques étaient faibles comparées à la seconde situation. En outre, la quantité produite ou achetée varie considérablement.

c) L'offre est inélastique, la demande est plus élastique que l'offre

L'offre est plus pentue que la demande.

Graphe 5 : Offre inélastique



Reposant sur l'hypothèse que l'offre est inélastique par rapport à la demande, l'introduction d'une taxe a pour effet :

- La différence entre les pentes des courbes qui implique que les charges fiscales et les pertes sèches ne sont plus reparties similairement. En effet, d'après le graphe toujours, la part supportée par les consommateurs se trouve inférieure à celle des producteurs. Plus

précisément,  $C \ll D$  et  $A \ll B$ . Cela s'explique par la non flexibilité de l'offre. La demande, par contre, est plus flexible et permet au consommateur de minimiser leurs charges.

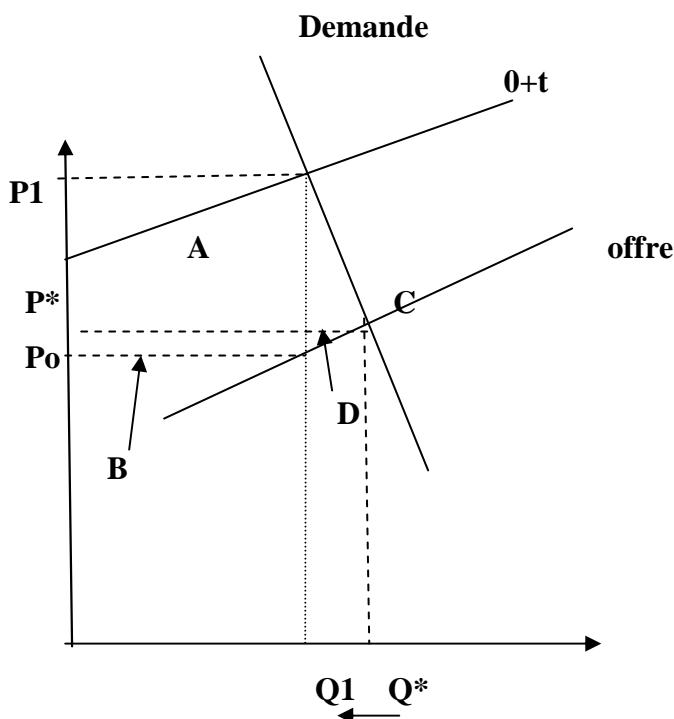
Remarque : lorsque la base de la taxe est étroite, les consommateurs réagissent très vite. C'est le cas pour les biens très substituables (ex : alcools et bières)

Si l'on taxe un produit très substituable, les consommateurs vont se presser à consommer le substitut. Ainsi, la demande de ce bien va baisser considérablement puisqu'il a été dit que la demande est élastique

d) L'offre est plus élastique que la demande

La courbe de la demande est plus pentue que l'offre. Cela entraîne automatiquement la différence des effets sur les agents.

Graphe 6 :



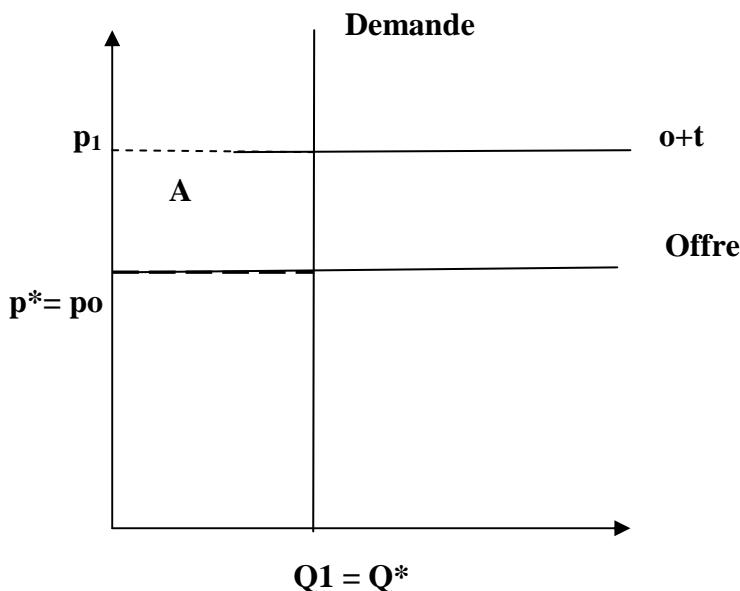
C'est exactement l'inverse de la situation précédente. En effet, dans cette situation, c'est le consommateur qui supporte essentiellement la charge due à la rigidité de leur comportement. Pour être plus claire :  $C \gg D$  et  $A \gg B$

Les effets sur le surplus des deux agents restent identiques au cas précédent.

Après avoir analysé des situations intermédiaires, c'est-à-dire des situations non parfaites, voyons maintenant ce qui se passe quand les deux courbes sont parfaitement orthogonales c'est-à-dire parfaitement élastiques et inélastiques

e) La demande est parfaitement inélastique et l'offre est parfaitement élastique

Graph 7 :



Le graphe montre que les charges fiscales sont entièrement supportées par les consommateurs. On peut interpréter cela comme une capacité absolue des producteurs à répercuter les charges fiscales sur leurs clients.

Les pertes sèches aussi ont disparu. Cela peut être interprété comme étant un transfert intégral du privé vers l'Etat. C'est dans ces conditions seulement qu'on peut affirmer que l'introduction d'une taxe n'engendre pas une distorsion ou des pertes sèches.

Toutes les quantités mises à la disposition sur le marché sont écoulées quelque soit le niveau du prix.

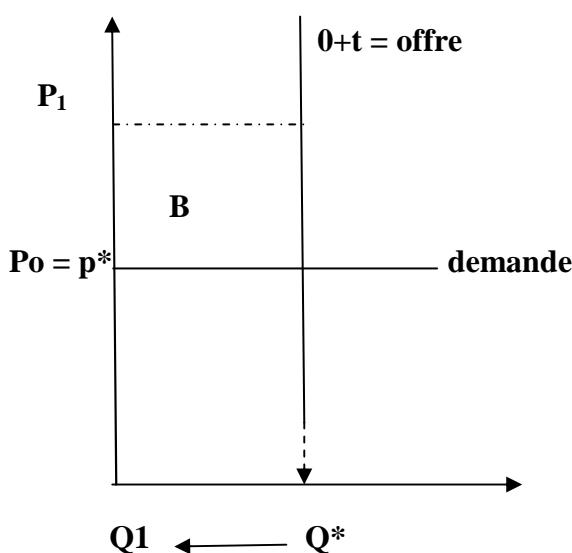
f) Offre parfaitement inélastique, la demande parfaitement élastique

Pour le cas où l'offre est parfaitement inélastique et la demande parfaitement élastique, la situation est renversée. C'est le producteur qui supporte entièrement les charges fiscales.

En effet, les consommateurs n'achètent qu'à un prix fixe. Un accroissement du prix par l'impôt a donc pour effet le non-achat du produit. Ainsi, les producteurs supportent eux-mêmes toutes les charges fiscales car ils ne peuvent vendre au-delà du prix d'équilibre initial, au risque de ne rien écouler et par définition arrêter leur activité.

Le graphe 8 suivant nous expliquera mieux ce qui vient d'être cité.

Graphique 8 :



Observations

L'offre avant et après imposition sont les mêmes, dues à leur rigidité parfaite. L'introduction de la taxe entraîne une quantité demandée nulle ; la demande est très élastique. Il n'y a plus de pertes sèches. Le montant du prélèvement s'élève à B.

On a terminé sur l'étude de l'analyse des effets de l'impôt en termes d'élasticité et de surplus mais cela n'est pas suffisant.

Remarque

Si l'impôt prélevé par l'Etat est plus grand que la marge bénéficiaire du producteur, ce dernier ne va rien produire. La présence de recette pour l'Etat n'est donc possible que dans le cas où la marge bénéficiaire est supérieure à l'impôt prélevé.

2- Critiques

Pour le 3ème cas : les producteurs ne vont pas supporter l'impôt. Il va le répercuter sur ses salariés.

Exemple 1: Sur un terrain spécifique pour la culture du manioc. Suite à une taxe, l'utilisateur va négocier auprès du propriétaire qui sait que son terrain ne vaut rien. Théoriquement, l'utilisateur paie l'impôt mais ce dernier a la possibilité de le répercuter sur le propriétaire.

Exemple 2 : Le prix du riz, suite à une taxe, augmente. Les consommateurs du riz vont consommer d'autres substituts tels que le manioc, le maïs, le pain etc....puisque la demande est élastique. D'après, notre analyse, c'est le producteur du riz qui va supporter l'impôt, or ce n'est pas le cas. En réalité, ce sont les consommateurs des substituts qui vont le supporter car les prix de ces derniers vont connaître aussi une hausse.

D'après Joseph E. STIGLITZ : « Le point d'incidence des taxes dépend de plusieurs éléments qui sont interdépendants ».

Pour analyser les effets de l'impôt, il faut prendre en compte les autres marchés, la nature de l'impôt en question, l'élasticité de l'offre et de la demande, la structure du marché (marchés en concurrence ou en situation de monopole), les coûts de productions etc.

En conclusion, analyser l'incidence de l'impôt n'est pas chose facile car il faut savoir les différents éléments qui le déterminent.

Ceci dit, nous allons maintenant passer aux effets macroéconomiques de l'impôt.

## **Section 2 : Les effets macroéconomiques de l'impôt**

Quand on parle d'effets macroéconomiques de l'impôt, la première question qui vient à l'esprit est : quel impact l'impôt a sur la croissance?

### **1- Incidence de l'impôt sur la croissance**

On sait par expérience que plus de croissance implique plus d'impôt mais l'inverse n'est pas forcément vrai.

Selon encore Joseph E. STIGLITZ : « Une augmentation d'impôt a peu d'impact sur la croissance ». Les impôts ne sont pas aussi dangereux comme les études théoriques le prévoyaient.

Toutefois, à long terme, une baisse de l'impôt sur les recherches-développement et sur l'investissement, est très favorable à la croissance.

Similairement à l'analyse qui a été faite dans les effets microéconomiques, on doit aussi prendre en compte plusieurs éléments.

Exemples : si les règles en matière d'imposition ne sont pas claires, cela aurait un impact sur les projets d'investissement et sur la croissance.

La politique fiscale joue donc un rôle prépondérant sur les incidences de l'impôt. La structure fiscale est aussi déterminante car si l'on augmente les IR, cela va entraîner une baisse de la production et touchera la croissance. De même pour les taxes sur la consommation, elles ont des impacts sur l'épargne des ménages et donc sur l'investissement, et à long terme elles vont influencer la croissance.

### **Remarque :**

Il ne faut pas prendre à la lettre ce que Joseph E. STIGLITZ a affirmé, il faut faire une nuance. Effectivement, une augmentation légère du taux d'imposition n'aura pas d'effet sur la croissance mais une grande hausse pourrait nuire à cette dernière car cet accroissement risque de constituer un frein à la production ou à la consommation c'est-à-dire à l'activité économique et par conséquent à la croissance.

Tels sont les impacts de l'impôt sur la croissance, qu'en est-t-il sur l'inflation ?

## 2- Impact de l'impôt sur l'inflation

Il est inutile de mentionner que l'impôt est corrélé positivement à l'inflation. Justement, l'application d'une taxe ou d'un impôt augmente le niveau des prix. Pour être plus claire, les taxes sur la consommation rehaussent les prix des biens et donc influent sur la demande globale.

Il faudrait donc prendre en compte la structure de l'impôt, sa nature, l'environnement politique et économique ainsi que la politique fiscale pour pouvoir comprendre les effets macroéconomiques de l'impôt. Les incidences de l'impôt peuvent varier selon la nature de l'impôt en question et peuvent par conséquent toucher les agrégats macroéconomiques comme : le chômage, l'inflation, la croissance etc....

Après avoir vue les impacts des impôts, nous allons nous focaliser sur les problèmes rencontrés à propos des impôts en tenant toujours compte des objectifs fixés par l'Etat.

## CHAPITRE IV : LES PROBLEMES D'OPTIMISATION DE L'IMPÔT

Tout Etat a pour objectif d'atteindre une autonomie du point de vue ressource, surtout financière. Financer ses dépenses par ses propres moyens serait donc une solution pour éviter l'endettement. Ceci dit, il faut optimiser le rendement des recettes fiscales. Dans ce chapitre, on va parler de l'optimisation de l'impôt. Il est à remarquer que la manipulation de la pression fiscale n'est pas sans risque, mais même sans cette intervention, il y a toujours des problèmes qui échappent totalement aux contrôles de l'Etat.

On peut classer ces problèmes selon leur nature. Ainsi, on distingue :

### Section 1 : Les barrières techniques

Elles relèvent du caractère intrinsèque de l'impôt, c'est-à-dire des bases des assiettes, les structures du système fiscal et de la pression fiscale.

#### 1- Les bases des assiettes :

En quoi les bases des assiettes posent-elles des problèmes aux rendements ?

Sous l'hypothèse que les agents économiques sont rationnels, surtout les consommateurs et que la base des assiettes est étroite, la manipulation de la pression fiscale n'a aucun effet sur le rendement et risque même de le diminuer. Ceci touche surtout les impôts indirects, en particulier les impôts sur la consommation. En effet, l'augmentation d'une taxe sur un produit va faire diminuer la consommation de ce bien mais va accroître celle de son substitut proche. La perte de recette sur le premier produit va être compensée par l'augmentation de l'autre. Il n'y aurait donc pas d'effet, la base de l'assiette neutralise l'effort.

Supposons maintenant que la base est large, le consommateur a bon de se tourner vers un autre produit, la base toute entière est frappée par une hausse de pression. C'est seulement dans cette condition qu'une manipulation de taux peut être efficace du point de vue rendement.

## 2- La structure du système fiscal

Il est primordial de savoir sur quelle structure reposent les recettes. Il est à noter que même dans les pays modernes, les recettes sont basées sur quelques impôts seulement. En France par exemple : 75% des recettes fiscales proviennent de trois impôts : IR = 20%, Impôt sur les sociétés = 10%, Impôt sur les dépenses (TVA) = 45%.

A Madagascar, les recettes fiscales reposent essentiellement sur l'IR BG = 44.7% et les impôts sur biens et services = 49.0% (données en 2007).

Cette concentration rend difficile l'aggravation de la pression fiscale et rend en même temps le système très vulnérable aux chocs.

### Remarque

Dans les pays industrialisés, la part des impôts indirects dans les recettes, est plus importante que celle des impôts directs. Cette situation est aussi observée dans les pays sous développés.

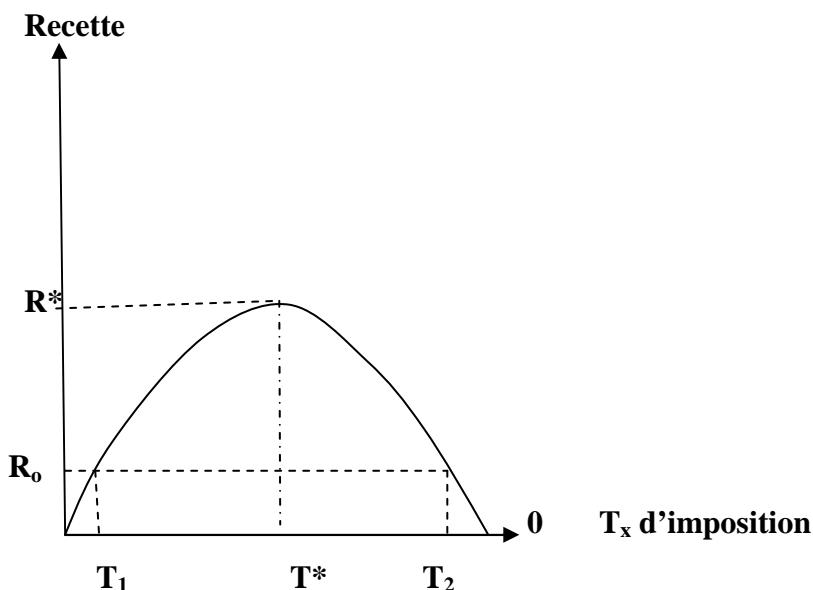
En partant de ce constat et en connaissant que les impôts directs sont subits mais fortement réfutés, on peut dire que la manipulation des taux est presque défendue. D'où le dilemme dans l'optimisation du point de vue recette.

## 3- Le taux ou la pression fiscale

En ce qui concerne le taux, il est difficile de définir avec précision celui qui permet d'optimiser le rendement sans qu'il y ait un effet pervers.

L'économiste A. B. LAFFER a étudié ce problème. Il a proposé le graphe ci-après.

Graphe 9 : Courbe de LAFFER



D'après cette courbe, les rendements des deux taux  $T_1$  et  $T_2$  sont les mêmes.

Cela signifie que lorsque la pression fiscale est faible le rendement est faible. Mais pour  $T_2$  où la pression est élevée, il faut faire une analyse car il serait imprudent de tirer des conclusions à tort et à travers. Ainsi, cette faiblesse du niveau de recette peut s'expliquer par les comportements des agents qui, par le poids du taux, sont découragés. Ici donc,  $T_2$  constitue un frein pour l'accroissement des recettes mais aussi un frein pour l'activité économique. D'où la faiblesse des recettes  $R_0$ .

La pression optimale est donc  $T^*$ , elle permet d'augmenter les recettes au niveau de  $R^*$ . Il faut remarquer qu'on ne peut faire mieux que  $R^*$  dans l'hypothèse de Laffer.

Ce taux  $T^*$  ne peut être déterminé qu'en connaissant les comportements et les préférences de agents ce qui rend complexe sa détermination. Alors, pour arriver à ce point optimal, on devrait connaître les effets de diverses manipulations antérieures et en déduire tout simplement ce taux.

Selon un dicton : « trop d'impôt tue l'impôt ».

#### Critique :

Ce concept ne devrait pas être généralisé car il y a des circonstances où la courbe d'A. B. LAFFER n'est pas vérifiée. Prenons par exemple un produit où la demande est inélastique (ex : médicaments, etc....), une augmentation d'impôt aura comme effet d'accroître les recettes issues de ce produit puisque les consommateurs achèteront quand même peu importe le prix.

C'était le cas des problèmes intrinsèques à l'impôt mais il y a d'autres problèmes techniques qui bloquent l'optimisation des recettes.

#### 4- L'organisation des administrations

L'efficacité de l'administration réside dans sa capacité à identifier et à suivre les prélèvements. A Madagascar, par exemple, l'Etat manque d'infrastructures pour vérifier les contributions des allocataires. Ainsi, certains échappent et passent par les mailles du filet du contrôle des contributions. Les recettes ne sont pas au niveau maximum alors que cette situation peut être améliorée.

Son efficacité réside aussi dans sa capacité d'appliquer des sanctions. En effet, à Madagascar ou ailleurs, l'Etat doit pouvoir appliquer des sanctions sévères pour limiter la répétition des comportements déviants qui lui font perdre beaucoup de recettes.

Pour cela, il faut que les lois et les règles autour de la fiscalité soient facilement accessibles par les contribuables. A Madagascar, la plupart de ces règles et lois sont vagues et imprécises. En fin de compte, l'Etat a du mal à s'imposer.

A part ces problèmes techniques, on peut aussi évoquer des problèmes liés aux comportements qui influent négativement sur l'optimisation des rendements.

## **Section 2 : Les barrières psychologiques**

N'importe où sur terre, la plupart des impôts est acceptée mais subit surtout les impôts directs. Dans cette optique même, les contribuables essayent d'échapper à la pression fiscale. Suite au phénomène de globalisation, les dépenses publiques n'ont cessé de croître. Ainsi, les charges fiscales ont connu à leur tour une hausse. Il n'est donc plus étonnant qu'à notre époque plusieurs méthodes ont vu le jour afin de s'échapper à cette obligation. On peut citer quelques unes d'entre elles pour éclairer ce problème.

### **1- La corruption**

Les pays pauvres sont les plus touchés par ce fléau. En effet, due à la faiblesse du niveau du revenu, les entrepreneurs d'un côté, et les entrepreneurs qui veulent augmenter leur profit de l'autre côté sont facilement corrompus. Voilà pourquoi les comportements des agents peuvent influencer l'efficacité d'une politique fiscale.

Ce comportement déviant se présente le plus souvent sous forme de fausse déclaration ou de fraude fiscale au niveau de l'administration de perception d'impôt. Il faut remarquer ici que le contribuable paie mais à un montant inférieur à celui qu'il devrait payer normalement.

En outre, il y a un autre type de fraude : c'est l'évasion fiscale.

### **2- L'évasion fiscale**

Cette technique est la plus couramment utilisée dans les pays développés. La France est la plus touchée car sa pression fiscale est considérée comme étant très insoutenable. C'est pour cela que la plupart des fortunés vivent dans les pays périphériques de la France (ex : Suisse, Belgique..). Les conséquences de ces fraudes sont bien sûr financières : une manque à gagner pour le trésor (plus de 28 milliards d'€ selon certaine estimation, soit environ 3% du PIB français en 2002 ou presque le montant du déficit en 2000).

A Madagascar, par contre, cette pratique est encore au niveau primitif, les faits les plus observés sont les fraudes par les fausses déclarations.

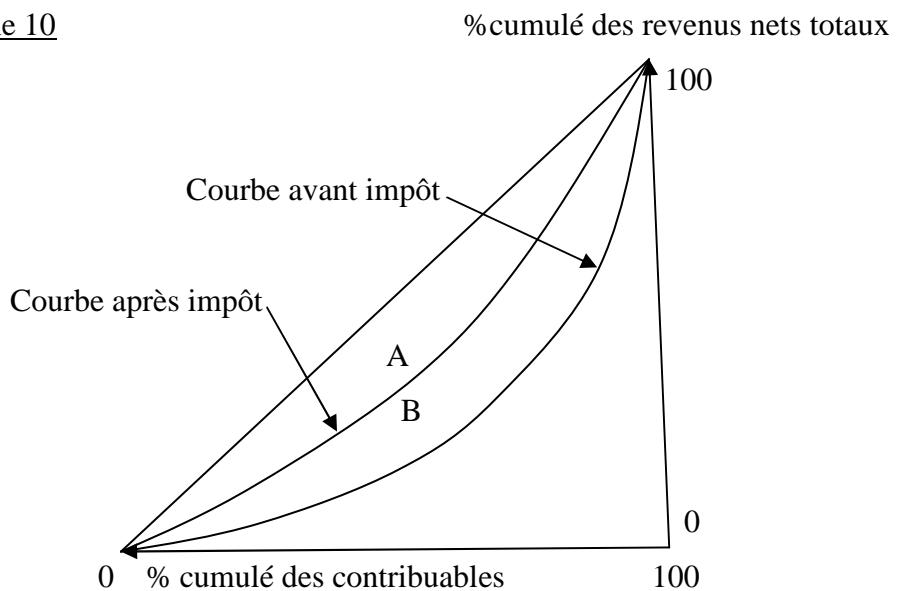
En définitive, ces pratiques ont pour effet général de dévier l'argent de l'Etat vers les poches de quelques bénéficiaires privés.

Remarque :

Le principe de fraude consiste ici à sous évaluer ses activités ou ses gains ou par des simples écritures de transfert de gains vers un autre poste comptable.

Pour résumer, optimiser les recettes tout en gardant les principes de l'impôt est une tâche très difficile car il y a toujours une inadéquation entre efficacité et équité. Comme l'explique la courbe de **LORENZ**.

Graphe 10



Graphe 10 : Courbe de Lorenz

Ce graphe permet de savoir la proportion des contribuables selon leur contribution dans la constitution du revenu total. Du premier regard, on peut remarquer qu'il y a une réduction d'inégalité après la mise en place de l'impôt (se rapprochant de la droite).

De ce graphe on peut déterminer le coefficient de GINI, qui est :

$$C. G : A / (A+B)$$

Ce C. G doit toujours être compris entre] 0 ; 1[

Si C. G ~0, il y a égalité entre les contribuables.

Si C. G ~1, un individu détient la totalité des revenus

Le C. G ne reflète pas seulement l'égalité mais aussi l'effet redistributif d'une décision dans le domaine du régime fiscal. Mais la manière dont les prélèvements sont répartis n'est pas bien visible. Il est très difficile de mesurer l'effet redistributif de l'impôt.

Analyser ces deux types de problèmes n'est pas suffisant si l'on veut savoir les problèmes réels de l'optimisation des recettes de l'impôt. Il faut voir aussi les environnements économique et politique du pays.

### **Section 3 : Les autres barrières à l'optimisation des rendements fiscaux**

#### **1- Les problèmes liés à l'environnement économique**

La situation économique constitue un problème de rendement pour diverses raisons.

Prenons l'exemple de Madagascar. Il présente un taux d'informalité assez élevé. Notons que ces secteurs sont difficilement contrôlables et rares sont les agents dans le secteur à se soumettre à l'impôt. Cela constitue un vrai problème dans le cas où chaque activité est difficilement tractable et donc difficilement vérifiable par le fisc.

En effet, d'après les enquêtes de l'INSTAT de 2001 à 2010, on a les données sur les UPI (Unité de Production Informelle) suivantes.

Tableau 7 : Le secteur informel en chiffre à Madagascar de 2001 à 2010

	2001	2002	2004	2006	2010
Taux	53,1	59,8	58,4	58	65,1
Nbrs	287,3	327,7	353,2	368,7	485,5

Source : INSTAT, Enquête 1, 2,3, « phase d'emploi », 2001,2010

D'après ce tableau, on remarque une augmentation du taux d'informalité durant ces périodes d'enquête. Elle est due essentiellement par les risques élevés sur l'environnement économique.

Ensuite, nous savons aussi que notre recette repose essentiellement sur quelques types d'impôts, surtout les impôts de types directs. Par conséquent, elle est très vulnérable face aux chocs économiques. Un ralentissement peut avoir des effets énormes sur les recettes.

Quoiqu'il en soit, le plus grand problème de la fiscalité est lié à la politique étatique.

#### **2- Les problèmes liés à la politique**

Chaque année, la LOLF est votée au niveau du parlement. Une mauvaise politique ou une réforme mal posée aurait une répercussion grave sur l'efficience de la loi.

Après avoir vu les effets et les problèmes que rencontrait l'impôt, nous allons maintenant voir comment choisit-t-on un impôt et, avant de conclure, suggérer quelques solutions pour bien relier objectifs aux moyens.

**PARTIE III :**

**ANALYSE SUR LE CHOIX ET SUR LA**

**POLITIQUE D'OPTIMISATION DE L'IMPOT**

L'objectif est de trouver l'imposition optimale du point de vue rendement et l'approbation des contribuables. Il est donc conseiller de savoir comment se calcule un impôt.

## CHAPITRE V : CALCUL DES IMPÔTS

Il est à noter que les impôts sont calculés de deux manières différentes.

### Section 1 : L'impôt progressif

Dans ce type de calcul on peut proposer deux manières de procéder.

#### 1- La progressivité globale

Cette méthode consiste à classer les contribuables selon des classes auxquelles sont affectés des taux croissants par rapport à l'importance de leur revenu. Le passage d'une classe à une autre frappe gravement l'assujetti, qui a intérêt à cacher l'augmentation de son revenu puisque le taux atteint l'ensemble de son revenu.

Exemple :

Classe1 : 1 à 5000, 10%

Classe2 : 1 à 10000, 20%

Classe3 : 1 à 20000, 30%

Son application pose donc un problème. On a recours à un deuxième type de calcul.

#### 2- La progressivité par tranche

Pour atténuer le passage d'une classe à une autre, on fractionne les revenus en tranches : les taux ne s'appliquent qu'au revenu de chaque tranche. Le montant de l'impôt est obtenu par addition de l'impôt dû pour chaque tranche. C'est le système de l'I.R.P.P en France.

Plusieurs aménagements ont été faits sur l'impôt progressif. Il y a la dégressivité, l'abattement à la base et le quotient familial.

a) La dégressivité

On établit un taux normal et un taux réduit pour les tranches inférieures du revenu (progressivité à rebours)

Illustration

Taux normal : 20% pour les revenus supérieurs à 10 000

Taux réduit : 10% pour les revenus entre 5 et 10 000

Taux réduit : 5% pour les revenus entre 2 et 5 000.

Son but est d'alléger les charges des petits contribuables.

b) L'abattement à la base

C'est une réduction totale pour tenir compte du minimum vital qui est exonéré de tout impôt. Pour ce faire, il y a une décote : si le revenu est en deçà de l'exonération, il y a non recouvrement, si au contraire le revenu est légèrement supérieur, l'impôt est défalqué de la décote autrement dit, il est calculé normalement.

c) Le quotient familial

On divise le revenu familial en parts (une part pour chaque grande personne et une demi- part pour chaque enfant), et on leur applique séparément la progressivité de l'impôt. Il est favorable aux familles nombreuses.

Cependant des critiques ont été soulignés à son égard. Il instaure des distorsions entre les familles et augmente les inégalités du revenu.

## **Section 2 : L'impôt régressif**

Dans ce second type d'impôt, plus le revenu augmente plus le taxe diminue.

Supposons des revenus de : 10 000 et 20 000 :

Le revenu 10 000 est frappé d'un taux 15%

Le revenu 20 000 est frappé d'un taux 5%.

Le calcul est le même que celui des impôts progressifs c'est-à-dire qu'il peut se faire par tranche.

**Remarque :**

Peu importe la nature de l'impôt appliqué, les riches paient toujours plus que les pauvres. Les impôts proportionnels sont aussi considérés comme étant des impôts régressifs car la pression semble moins élevée pour les riches que pour les pauvres (exemple : le TVA, en effet le rapport T/R est faible pour les riches).

## **Section 3 : Les arguments en faveur de ces deux types de méthode de calcul**

### **1- Les arguments en faveur de l'impôt progressif**

Dans les théories économiques de la justice : « les charges fiscales doivent être réparties de manière à ce que tous les revenus soient identiques ».

Selon le principe de capacité contributive, les sacrifices des riches doivent être égaux à ceux des pauvres. Les riches sont prêts à payer plus car c'est le système qui les a rendus riches.

### **2- L'argument en faveur de l'impôt régressif**

En sachant que l'impôt progressif tue la volonté de travailler, l'impôt régressif est là pour contrecarrer cet effet. Théoriquement, elle favorise la volonté de travailler.

## CHAPITRE VI : LES CRITERES D'UN BON SYSTEME FISCAL

### Section 1 : Les critères d'un bon système fiscal

Un bon système fiscal obéit à 5 critères : l'équité, l'efficacité, la simplicité administrative, la flexibilité et la transparence.

#### 1- L'équité

Elle considère la justice d'une taxe de son côté distributif des charges fiscales. L'équité suppose un traitement similaire selon leur situation. Elle est subjective et fondée sur deux principes :

##### a) L'équité horizontale

Les individus de même situation sont traités de même manière et donc paient le même montant d'impôt.

##### b) L'équité verticale

Les plus favorisés doivent payer plus. Cela renvoie à l'idée de la progressivité de l'impôt.

#### 2- L'efficacité

La taxe ne doit pas modifier les comportements des agents sur le marché ou s'il y a modification, cette dernière serait minime. Cela suppose qu'il n'interfère pas sur le mode d'allocation des ressources et permet donc d'augmenter les recettes à moindre coût pour les contribuables.

#### 3- La simplicité administrative

Elle est très importante pour les administrations car elle définit les coûts c'est-à-dire les coûts de gestion et les coûts de prélèvement ou IRS (Internal Revenu Service). Elle permet d'économiser du temps. Il serait difficile pour les contribuables d'échapper à l'impôt.

#### 4- La flexibilité

On sait tous que l'environnement économique change constamment. De ce fait, le taux d'imposition doit pouvoir s'adapter à chaque situation et en tirer avantage. Bien entendu, la modification de ce taux devrait être facile à mettre en place.

## 5- La transparence

La transparence suppose que tous les contribuables devraient connaître leur montant individuel à payer en contre partie de leur consommation en biens publics. Cela suppose que celui qui utilise le plus paie le plus et selon l'avantage tiré.

## CHAPITRE VII : CONFRONTATION DU SYSTEME FISCAL MALGACHE AVEC LE BON SYSTEME

### Section 1 : Les constats sur le système malgache

Comme on a vu précédemment, cinq critères doivent être vérifiés pour qu'un système soit qualifié bon. Voyons dans ce dernier chapitre où se situe la fiscalité malgache.

#### 1- L'équité

Il est important de souligner que le système malgache respecte à la fois l'équité horizontale et verticale. Effectivement, à Madagascar les plus riches paient plus que les pauvres et les personnes de même catégorie sont traitées de la même manière.

#### 2- L'efficacité

La modification de la pression fiscale influe beaucoup les comportements des agents économiques. C'est ce qui explique la présence écrasante du secteur informel et le nombre élevé de fraudes et de corruptions. Le niveau du revenu aurait peut être un rôle à jouer. Pour être plus claire, à Madagascar une hausse du taux est vivement contestée mais pas manifestée. Augmenter la recette par la hausse du taux est donc difficile.

#### 3- La simplicité

Le système fiscal malgache est assez simple (emploi du taux unique) et les différents coûts de fonctionnement sont maîtrisés mais restent encore élevés. De l'autre côté, puisque les règles qui régissent les impôts sont méconnues du grand public, il est complexe pour l'administration de balayer ou dénombrer ces contribuables. Ainsi il est facile pour un agent d'échapper à l'impôt.

#### 4- La flexibilité

Il est difficile de varier la pression fiscale à Madagascar. Les contribuables changent leur comportement selon leur satisfaction à une situation. C'est comme l'hypothèse du « coût de menu ». Cette difficulté instaure la rigidité quelque soit l'environnement économique et pénalise l'efficacité.

## 5- La transparence

Aucun agent ou contribuable ne connaît sa part à payer en échange du service ou du bien public qu'il consomme. C'est l'Etat qui le fixe selon la capacité contributive. C'est comme un tarif forfaitaire.

Compte tenu de tout ce qui est dit, ces éléments ou critères sont interdépendants et s'interagissent. Ils sont donc complémentaires.

Seuls les critères de l'équité et la simplicité administrative qui sont à peu près satisfaits. Le système malgache n'est pas bon selon ces critères ; d'ailleurs, aucun système ne peut vérifier toutes ces hypothèses.

Fonder l'analyse sur ces principes n'est donc pas conseillé. Il faut seulement savoir jongler entre l'équité, efficacité et la simplicité.

Quelles sont alors les suggestions qu'on peut apporter pour améliorer le système fiscal à Madagascar ?

## **Section 2 : Les suggestions sur les politiques à adopter**

Quand on parle de réforme fiscale, cela signifie une modification ou une révision d'une politique fiscale. Mais avant tout cela, il faut comprendre les caractéristiques des impôts.

### **1- Les différentes caractéristiques de l'impôt**

D'une vue globale, le concept d'impôt doit remplir des critères pour être efficace au point de vue de recette et d'allocation. Il ne faut pas oublier que l'objectif d'un Etat est son développement, mais cela ne serait possible s'il reste dépendant financièrement de l'extérieur. Par conséquent, il doit s'assurer de son autonomie financière. Or l'impôt reste toujours la meilleure ressource pour l'Etat, il doit donc assurer un prélèvement maximum.

Voici ces critères :

#### **a) La globalité**

L'impôt doit toucher tous les citoyens ainsi que toutes les matières imposables. Cela signifie qu'il ne devrait y avoir aucune exonération, ou sinon très peu.

#### **b) La pluralité**

L'impôt risque de ne pas appréhender la totalité des citoyens, ni l'intégrité des matières imposables. Dès lors, l'Etat peut avoir mieux de chance d'atteindre ses objectifs en optant pour des impôts multiples.

#### **c) L'automaticité**

Cela suppose qu'en raison d'une augmentation des taux d'imposition, il devrait y avoir une amélioration du produit ou du service fourni par le secteur public.

#### **d) La stabilité**

Un impôt stable est non sensible à l'évolution économique (exemple : impôt sur le capital).

#### **e) L'élasticité**

Elle procure à l'impôt une flexibilité face aux oscillations économiques (exemple : les impôts sur les dépenses)

Ces différentes caractéristiques orientent la politique à prendre car si nous prenons un à un ces critères, on remarquerait que leur effet converge vers la recette.

En ce qui concerne la globalité, sans elle, il y aurait des exonérations ou des abattements. Ces derniers vont influencer la vision de l'impôt comme étant impartial. Ainsi

les comportements des citoyens s'en trouveraient modifier et cela aurait un impact sur les recettes. Tout le monde est traité de la même manière. Cependant les dérogations ne seraient pas interdites mais doivent être justifiées. Comme par exemple si on veut encourager un agent à consommer ou à investir.

La pluralité, quant à elle, est conseillée. Supposons une économie qui ne possède que quelques types d'impôt. Bien sur les recettes ne posent pas problème si l'économie fonctionne bien. Mais supposons maintenant que l'économie subit une crise ou une récession et touche les quelques activités ou les quelques produits où ces impôts sont appliqués. Il serait donc normal que les recettes se trouveraient profondément touchées. De cause à effet, l'action de l'Etat serait limitée. Le ralentissement de l'économie serait donc prévisible.

Concernant l'automaticité, il faut identifier les matières sur lesquelles une variation de l'impôt n'a aucun effet sur la consommation de ce bien (ex : alcool, cigarette, etc....), cela permettra d'accroître le rendement et donc la productivité du secteur public.

Pour la stabilité et l'élasticité, elles sont complémentaires. Nous savons que l'Etat doit assurer les trois fonctions définies par MUSGRAVE. Il est donc nécessaire que l'Etat assure un minimum de recette pour son bon fonctionnement. Ainsi, même en période de crise où l'économie serait malmenée, la stabilité de l'impôt procure cette garantie. Quant à l'élasticité, elle concerne les produits où l'élasticité de la demande est très forte.

Dans le cas d'un impôt stable, même en période de prospérité, la recette resterait au même niveau qu'en période de crise. Mais un impôt élastique aurait permis d'augmenter cette recette.

## 2- Les autres réformes concernant les impôts

Connaître les effets des impôts sur le comportement des agents est crucial pour prendre une décision. En effet, il ne faut pas globaliser les mesures. Il faut savoir quel principe faut-il appliquer à tel ou tel impôt. Le traitement de l'impôt sur la recherche et développement ne devrait pas être égal à l'IR. La faiblesse de l'impôt sur la R&D ont un impact sur la croissance à long terme et n'influe, directement, que très peu sur les recettes fiscales. Mais l'effet externe en longue période, va influencer positivement les recettes fiscales.

Le système fiscal malgache est calqué sur celui de la France. Or, notre situation diffère de la sienne. Il est donc imprudent de copier aveuglement leur système puisque que le leur est déjà arrivé à un stade de maturité, contrairement au nôtre.

- Donc, il faudrait d'abord détecter les sites productifs de recettes que l'Etat n'a pas encore exploités afin accroître ses ressources. Cela signifie qu'il faut normaliser les situations des agents économiques c'est-à-dire les convaincre à se soumettre à la loi et s'immigrer dans le secteur formel. (Exemple : les paysans qui ont des revenus instables échappent totalement au système fiscal. On peut par exemple mettre en place des taxes sur les bœufs ou sur les rizières)

Pour ce faire, l'Etat doit garantir la stabilité de leur situation ou même l'améliorer (valorisation des contrats, des titres aux yeux de la loi) et que le coût de changement soit minime.

- La responsabilisation des agents est aussi une clé de réussite pour une politique fiscale. En d'autres termes, il faudrait l'honnêteté des agents perceuteurs et des contribuables sur leur déclaration. Pour atteindre ces objectifs, on rend les agents responsables du bon fonctionnement du système. Ainsi, l'Etat doit posséder un système très sanctionnant c'est-à-dire que le gain d'un agent à fuir la responsabilité doit largement être inférieur à la caution qu'il doit payer.

Comme le cas en France : l'intérêt de retard par mois est de 0.75% (loi du 8 juillet 1987) et majoration de 40% en cas de fraude simple et 80% en fraude complexe suivie d'une poursuite judiciaire.

- L'Etat doit aussi savoir encourager les bons contribuables en leur récompensant (en offrant des traitements de faveur, des réductions fiscales en contrepartie d'une déclaration exacte par exemple). Cela limitera la tentative de fraude.
- Instaurer des liens étroits avec le public. Il est donc nécessaire de créer des services de relations publiques pour répondre à chaque contribuable qui souhaite être entendu. Cela permet de savoir sur les déroulements ou les résultats d'un contrôle fiscal.
  - Instaurer des règles précises car les imprécisions créent des confusions.
  - L'élargissement des assiettes est aussi une bonne pratique pour accroître les rendements.
  - La manipulation de la pression fiscale est très difficile même si cette dernière reste encore faible par rapport aux autres pays africains (Madagascar : 10% contre 20% en Afrique). Cependant, de ce point de vue, il reste encore des marges pour accroître les recettes.
  - Comme on a remarqué, depuis l'indépendance, le principe de la politique fiscale malgache était le budget équilibré. On a vu ainsi des politiques qui suggéraient la baisse des dépenses publiques suivant les recettes. Ce n'est pas étonnant que cet équilibre soit

à un niveau très bas. Le problème est que cela a un impact sur la performance économique. En plus les recettes fiscales sont insuffisantes. Pourtant, l'unique solution de sortir de ce cercle vicieux est le « déséquilibre budgétaire ». Il faut remarquer que ce déséquilibre est de court terme car l'augmentation des recettes grâce à cette politique va combler les manques. Ainsi, non seulement le niveau d'équilibre est élevé mais aussi le niveau des recettes. Cela n'est valable que si ces déséquilibres sont utilisés pour des projets d'investissements productifs.

Bref, il faudrait opter pour un changement de la matrice institutionnelle de la politique fiscale et budgétaire.

- Comme il est question de faire coïncider des fins à des moyens, il est plus prudent de bien choisir les moyens à mettre en œuvre. En d'autres termes, le paiement par l'intermédiaire des banques serait une meilleure initiative de la part de la direction des impôts. Cela permet un contrôle et un recouvrement plus efficaces par les autorités ainsi qu'une meilleure traçabilité des contribuables. Mais il faudrait que les paiements bancarisés soient globalisés, surtout pour les impôts directs et les impôts indirects de grande envergure.

- De plus, cette technique permet à l'Etat, par voie de souveraineté, de prélever directement sur le compte du concerné le montant exacte que celui ci doit s'acquitter. De ce fait, l'Etat n'a plus besoin d'attendre l'initiative du contribuable pour percevoir l'impôt et donc par conséquent.

Ce paiement par l'intermédiaire des banques permet non seulement à l'administration de réduire les coûts liés aux recouvrements mais aussi de lutter contre les fraudes et la corruption. En effet, le pouvoir centrale peut vérifier la véracité de la situation d'une entreprise par simple accès à son compte. Ceci limitera les marges pour les tentatives de fraudes et la corruption, c'est un double verrouillage car d'une part les contribuables sont obligés de normaliser leur situation et d'autre part, l'inspecteur ne peut ni manipuler les comptes ni essayer de corrompre les contribuables et donc le rendement serait optimal.

A Madagascar, cette technique n'est pas encore généralisée. Elle touche la plupart des cas les entreprises, les contribuables en bonne situation financière etc. C'est normal car le taux de bancarisation était de 3% pour l'année 2009.

Les banques trient les personnes pour avoir accès à un compte d'un côté et de l'autre côté, les petits contribuables persistent sur le circuit non bancaire ; ce qui rend encore plus difficile la traçabilité et la gestion du niveau de corruption.

La solution serait donc soit sensibiliser les contribuables à utiliser les circuits bancarisés déjà existants soit créer une banque d'Etat permettant à chacun d'avoir accès à un compte. Bien sûr, cette banque peut parallèlement octroyer des prêts à ceux qui ont en besoin

mais en contre partie d'une performance. Ceci aurait pour effet de grossir un peu plus les recettes.

- En outre, les impôts sur la fortune et les patrimoines reposent, essentiellement, sur l'arbitrage d'un expert. Il n'y a donc pas de calcul précis sur l'impôt. Cela conduit à un abus de pouvoir sur les contribuables. L'asymétrie informationnelle permet au perceuteur de surévaluer l'impôt malheureusement ce surplus ne va pas dans les caisses de l'Etat mais sera détourné. Ainsi, il faut élaborer une méthode de calcul qui permettrait une vision objective du montant exact de l'impôt. Cela ne concerne pas seulement les impôts cités en dessus mais tous les types d'impôts.

- Parallèlement, on pourrait rendre publique le méthode de calcul de l'impôt afin que les agents eux même puissent évaluer l'impôt qui leur touche. Cela leur donne un contrôle sur leur obligation envers l'Etat. Cette idée est intéressante car elle permet double contrôle l'un au niveau du contribuable, l'autre au niveau de l'administration. Dans cette optique le critère d'honnêteté de l'agent perceuteur n'est plus nécessaire. L'administration s'assure juste que les calculs se coïncident.

Cette dernière initiative implique la simplicité et la transparence de l'impôt. L'Etat doit donc faire des efforts pour permettre la disponibilité de ces informations et cela à zéro coût ou à un coût moindre afin que les contribuables puissent s'identifier. Ainsi au niveau de chaque pouvoir décentralisé, ces informations devraient être disponibles ce qui rend encore l'action plus efficace grâce à la proximité.

## CONCLUSION

Le long de cette analyse sur la place de l'impôt dans les ressources internes, nous avons vu que déterminer le niveau optimal de l'impôt du point de vue efficacité et équité est très difficile car ces deux critères sont incompatibles. D'après Ronald COASE, il faut savoir les dommages et donc les gains. De ce fait, la solution découlera automatiquement car ce qui importe est le bien-être de la population. Il faudrait donc savoir synthétiser les connaissances c'est-à-dire prendre en compte les problèmes, les impacts des divers impôts sur les citoyens et surtout comprendre le concept même de l'impôt.

Nombreux sont les impôts appliqués mais seuls quelques uns sortent du lot surtout du point de vue rendement. La part des impôts indirects est écrasante dans les pays développés ; l'inverse se produit dans les pays en développement.

Les impôts jouent un très grand rôle dans l'accomplissement des fonctions de l'Etat qui selon MUSGRAVE sont : assurer la stabilisation macroéconomique, la redistribution des revenus et l'allocation des ressources. Sa manipulation est donc pour cet effet très complexe car elle a des répercussions sur la croissance et sur la réduction des inégalités.

Quoi qu'il en soit, la première nécessité est de s'assurer de l'optimalité des transferts car l'Etat peut restituer ces pertes de bien-être. Ainsi pour s'assurer de l'optimalité des rendements fiscaux, l'Etat doit faciliter l'accès des contribuables aux banques par la création d'une banque d'Etat. Il est aussi invité à éliminer l'asymétrie des informations concernant les calculs et les modalités des impôts en les rendant public. Ceci lui permettrait de réduire la corruption et les fraudes. Bref, ces deux types d'interventions permettent un meilleur contrôle et une meilleure traçabilité en rendant très difficile ces comportements déviants.

Remarquons que la création de cette banque d'Etat n'a pas pour but de concurrencer le secteur privé mais de combler les défaillances de ce dernier. Nous savons tous la discrimination des banques commerciales envers ses clients. Cette banque aura donc comme objet de collecter les fonds des contribuables mais aussi d'octroyer des prêts aux plus démunis en contrepartie d'une performance bien sûre et que les banques privées refusent catégoriquement un prêt. Cela a pour effet non seulement de réduire le secteur informel, augmentant ainsi les recettes fiscales, mais aussi permettre aux petits agents d'accroître leurs revenus.

De plus les conditions d'accès à une banque se trouveraient assouplies instituant ainsi un meilleur environnement bancaire. La clé de sortie repose donc sur la capacité de l'Etat à améliorer le climat et l'environnement bancaire du pays et la faculté des agents à s'adapter sur cet environnement.

## BIBLIOGRAPHIE

➤ Livres

- A.BARRERE, “*Economie Financière*”, Edition DALLOZ, 1975
- D.BEGG, S.FISHER, R.DORNBUSCH, « *Micro-économie* », édition DUNOD, Paris 2002
- François DERUEL, « *Budget et pouvoir financier* », 2éme édition 1993
- J.E.STIGLITZ, « *Principe de l'économie moderne* »
- R.CROS, « *Finances Publiques, Institution et mécanisme économique* », édition Cujas, Paris 1994
- R.MUZELLEC, “*Finances Publiques*”

➤ Rapport

- Rapport de la DGI :2006 et 2009

➤ Internet

- <http://www.africaneconomicoutlook.org>
- Site de l'INSTAT
- Site internet de la DGI
- [www.unicef.org](http://www.unicef.org)

## **LISTE DES TABLEAUX, SCHEMAS ET GRAPHES**

### **Tableaux :**

Tableau 1 : Comparaison entre impôt direct et indirect .....	11
Tableau 2 : Classification de l'impôt selon l'OCDE.....	13
Tableau 3 : Structure de prélèvement obligatoire en 1997 dans les pays développés .....	16
Tableau 4 : Structure des recettes fiscales à Madagascar en 2006 – 2007 .....	17
Tableau 5 : Comparaison des poids des recettes fiscales sur le PIB .....	18
Tableau 6 : Illustration de l'effet microéconomique de l'impôt .....	23
Tableau 7 : Le secteur informel en chiffre à Madagascar de 2001 à 2010 .....	40

### **Schémas :**

Schéma 1 : principe de neutralité d'A. Smith .....	8
Schéma 2 : La place de l'impôt dans le circuit économique .....	12

### **Graphes :**

Graphe 1 : Surplus des consommateurs et des producteurs en absence de transition .....	24
Graphe 2 : Surplus des agents après imposition.....	24
Graphe 3 : Offre et demande inélastiques .....	25
Graphe 4 : Offre et demande élastiques .....	26
Graphe 5 : Offre plus inélastique que la demande .....	27
Graphe 6 : Offre plus élastique que la demande .....	28
Graphe 7 : Offre élastique et demande inélastique .....	29
Graphe 8 : Offre inélastique et demande élastique .....	30
Graphe 9 : Courbe d'A.B. Laffer .....	35
Graphe 10 : Courbe de Lorentz .....	39

## TABLE DES MATIERES

Remerciements .....	I
Sommaire .....	II
Liste des acronymes .....	IV
Introduction .....	1
<b>PARTIE I : LES CONCEPTS GLOBAUX SUR L'IMPOT.....</b>	<b>3</b>
CHAP I : GENERALITE SUR L'IMPOT .....	4
SECTION 1 : DEFINITION .....	4
SECTION 2 : LES DIFFERENTS PRINCIPES DE L'IMPOT .....	5
1- Principe de capacité contributive .....	5
a) La mesure de la capacité contributive.....	5
b) Hypothèses du modèle.....	5
2- Principe d'équivalence.....	6
3- Principe de neutralité .....	7
SECTION 3 : LES CLASSIFICATIONS DE L'IMPOT .....	10
1- Classification juridique .....	10
a) Impôt direct.....	10
b) Impôt indirect .....	10
2- Classification économique .....	11
a) La place de l'impôt dans le circuit économique .....	12
b) Classification selon l'OCDE.....	13
c) Classification selon la DGI .....	14
SECTION 4 : EVALUATION DES MATIERES IMPOSABLES .....	15
1- Evaluation directe .....	15
2- Méthode indiciaire .....	15
3- Méthode forfaitaire .....	15
a) Forfait légal .....	15
b) Forfait conventionnel.....	15
CHAP II : LES RAISONS D'ETRE DE L'IMPOT .....	16

SECTION 1 : LA PLACE DE L'IMPOT DANS LE BUDGET .....	16
1- Structure des recettes dans les pays développés .....	16
2- Structure des recettes dans les pays en développement .....	17
SECTION 2 : LES DIFFERENTES FONCTIONS DE L'IMPOT .....	20
<b>PARTIE II : LES ENJEUX DE L'IMPOT.....</b>	<b>22</b>
CHAP III : LES EFFETS ECONOMIQUES DE L'IMPOT .....	23
SECTION 1 : LES EFFETS MICROECONOMIQUES .....	23
1- Effets sur le bien-être .....	23
a) Offre et demande également inélastiques .....	25
b) Offre et demande également élastiques .....	26
c) Offre inélastique que la demande .....	27
d) Offre élastique que la demande .....	28
e) Offre parfaitement élastique et demande parfaitement inélastique.....	29
f) Offre parfaitement inélastique et demande parfaitement élastique .....	30
2- Critiques .....	30
SECTION 2 : LES EFFETS MACROECONOMIQUES DE L'IMPOT .....	32
1- Incidence sur la croissance.....	32
2- Impact de l'impôt sur l'inflation .....	33
CHAP IV : LES PROBLEMES D'OPTIMISATION DE L'IMPOT.....	34
SECTION 1 : LES BARRIERES TECHNIQUES .....	34
1- Base des assiettes .....	34
2- La structure du système fiscal.....	35
3- Le taux ou la pression fiscale .....	35
4- L'organisation des administrations .....	36
SECTION 2 : LES BARRIERES PSYCHOLOGIQUES.....	38
1- La corruption et la fraude fiscale .....	38
2- L'évasion fiscale .....	38
SECTION 3 : LES AUTRES BARRIERES A L'OPTIMISATION DES RENDEMENTS FISCAUX.....	40
1- Les problèmes liés à l'environnement économique.....	40
2- Les problèmes liés à la politique .....	40

<b>PARTIE III : ANALYSE SUR LE CHOIX ET SUR LA POLITIQUE D'OPTIMISATION DE L'IMPOT .....</b>	<b>42</b>
CHAP V : CALCUL DES IMPOTS.....	43
SECTION 1 : L'IMPOT PROGRESSIF.....	43
1- Progressivité globale .....	43
2- Progressivité par tranche .....	43
a) Dégressivité .....	44
b) Abattement à la base.....	44
c) Le quotient familial.....	44
SECTION 2 : IMPOT REGRESSIF .....	45
SECTION 3 : LES ARGUMENTS EN FAVEURS DE CES DEUX TYPES DE CALCUL.....	45
1- Les arguments en faveurs de la méthode progressive.....	45
2- Les arguments en faveurs de la méthode régressive .....	45
CHAP VI : LES CRITERES D'UN BON SYSTEME FISCAL .....	46
SECTION 1 : LE CRITERE D'UN BON SYSTEME FISCAL.....	46
1- L'équité .....	46
a) L'équité horizontale .....	46
b) L'équité verticale .....	46
2- L'efficacité .....	46
3- La simplicité administrative.....	46
4- La flexibilité.....	46
5- La transparence .....	47
CHAP VII : CONFRONTATION DU SYSTEME FISCAL MALGACHE AVEC LE BON SYSTEME .....	48
SECTION 1 : CONSTAT SUR LE SYSTEME MALGACHE.....	48
1- L'équité .....	48
2- L'efficacité .....	48
3- La simplicité administrative .....	48
4- La flexibilité.....	48
5- La transparence .....	49
SECTION 2 : LES SUGGESTIONS SUR LA POLITIQUE A ADOPTER .....	50

1- Les différentes caractéristiques de l'impôt .....	50
a) La globalité .....	50
b) La pluralité.....	50
c) L'automaticité .....	50
d) La stabilité .....	50
e) L'élasticité.....	50
2- Les autres réformes concernant l'impôt.....	50
Conclusion.....	55
Bibliographie .....	V
Liste des tableaux, Schémas et graphes .....	VI
Table des matières .....	VII

**Nom : RASOLOFOSON**

**Prénom : Fetrarizo Claude Roland**

**Titre : La Place de l'impôt dans les ressources internes du secteur public et ses impacts dans la vie économique**

**Nombre de pages : 55**

**Nombre de tableau : 7**

**Nombre de graphique : 10**

**Nombre de schéma : 2**

## **RESUME ANALYTIQUE**

L'impôt tient une place non négligeable dans le financement interne du secteur public. Son application rencontre des problèmes de taille tant au niveau de la population qu'au niveau de l'administration ; Le souci fondamental de tout Etat est l'optimisation des recettes fiscales.

La solution pour arriver à cette fin passer par deux étapes. D'abord, la correction des asymétries informationnelles et l'élaboration d'une méthode d'évaluation objective. Ensuite, la facilitation des accès aux réseaux bancaires afin de limiter les fraudes et les corruptions et accroître les revenus de la population.

D'où la nécessité de créer une banque d'Etat. Ainsi, il y aurait une amélioration du climat bancaire et du niveau d'informalité

Mots- clés : l'impôt ; fonction de l'Etat, budget, impacts de l'impôt, structure économique, réformes fiscales, corruption , fraudes , recettes, dépenses, réseaux bancaires, banque d'Etat

Encadreur : Mr. FANJAVA Refeno

Contact : Adresse Lot IT 10 Ambohimanga Bongatsara ( 102)

Tél : 033 08 569 72